

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Vers des aménagements
multifonctionnels en zone
d'intensification agricole: portée et
limites des politiques et pratiques
québécoises

par

Claude Paquin

Faculté de l'aménagement

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de
l'obtention du grade de M. Sc. A. en aménagement option aménagement

Janvier 2012

© Claude Paquin, 2012

Université de Montréal

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Vers des aménagements multifonctionnels en zone d'intensification agricole: portée et limites des politiques et pratiques québécoises

présenté par

Claude Paquin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Sylvain Paquette, président rapporteur

Gérald Domon, directeur de recherche

Julie Ruiz, codirectrice

Yves Michelin, membre du jury

RÉSUMÉ

Certains territoires caractérisés par une concentration et une intensification de l'agriculture se trouvent aujourd'hui devant des défis environnementaux et sociaux, notamment en ce qui a trait à la qualité des cadres de vie. À cet effet, une panoplie de mesures agroenvironnementales et de cohabitation (lois, programmes, etc.) sont aujourd'hui à la disposition des professionnels de l'aménagement au Québec. Cette recherche s'interroge sur le potentiel de ces outils à réintroduire le caractère multifonctionnel des territoires, c'est-à-dire à assurer la prise en compte simultanée de plusieurs fonctions. Pour ce faire, la mise en œuvre hypothétique de scénarios d'aménagement multifonctionnel issus d'une recherche antérieure est utilisée comme test. La première étape identifie et analyse les outils favorisant la multifonctionnalité des territoires agricoles et formule des hypothèses quant aux blocages qui pourraient limiter la mise en œuvre des scénarios multifonctionnels. La deuxième étape teste ces hypothèses en faisant intervenir des groupes de discussion rassemblant divers professionnels de l'aménagement à l'échelle supra locale (municipalité régionale de comté).

Les résultats témoignent du potentiel des projets d'aménagement conçus à l'échelle du territoire, notamment ceux visant des regroupements de producteurs. Toutefois, l'étude montre que les blocages ne tiennent pas seulement aux caractéristiques des outils en place, mais aussi à la réticence des professionnels à prendre en compte la notion de cadre de vie en zone d'intensification agricole. Quant à l'utilité pour le monde de la pratique de scénarios d'aménagement multifonctionnel issus d'une recherche universitaire, elle s'en trouverait grandement accrue dans un contexte où les professionnels de l'aménagement participeraient à leur construction.

Mots-clés : Multifonctionnalité des territoires, scénarios, aménagement du territoire, outils d'aménagement, mesures agroenvironnementales, zone d'intensification agricole, aménagement du paysage, Québec, Canada.

ABSTRACT

Territories of intensive agriculture present environmental and social concerns which challenge their ability to provide a living space quality. To address this issue, a range of agri-environment schemes and planning measures (laws, programs, etc.) are used by planning and development professionals in Quebec. This research evaluates the potential of these tools to simultaneously address the different functions of territories, hence promoting their multifunctional character. To this end, hypothetic implementation of multifunctional scenarios resulting from anterior research has been used as a test. The first step of the present research analysed these tools and formulated several hypotheses concerning elements impeding scenarios' implementation. The second step compared these hypotheses to the opinions and practices of planning and development professionals who participated in focus groups at the supra-local scale (regional county municipality).

Results show the potential of landscape planning projects conceived at the territory scale, particularly those projects which bring together agricultural producers. However, focus groups reveal that factors impeding the scenarios' implementation not only include the characteristics of the tools used, but also the reticence of professionals to consider territorial functions pertaining to the quality of living space as a relevant issue of their responsibility in industrial agriculture zones. Also, it seems that multifunctional scenarios resulting from academic research would be significantly more useful if professionals participated in their creation.

Keywords: Multifunctionality, scenarios, land use planning, planning tools, agri-environment schemes, intensive agricultural area, landscape planning, Quebec, Canada.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-------------|
| Résumé | i |
| Abstract | ii |
| Table des matières | iii |
| Liste des tableaux | vi |
| Liste des figures | vii |
| Liste des sigles et abréviations | viii |
| | |
| CHAPITRE 1 INTRODUCTION | 1 |
| | |
| 1.1 Contexte: la multifonctionnalité des territoires | 4 |
| 1.2 Problématique : des outils de l'aménagement promouvant la multifonctionnalité ? | 6 |
| 1.2.1 Aménagement des paysages en zone d'intensification agricole : les outils | 7 |
| 1.2.2 Des scénarios issus de la recherche pour évaluer la portée d'outils en regard de la multifonctionnalité..... | 8 |
| Des scénarios d'évolution des paysages au service de l'aménagement du territoire | 9 |
| Des scénarios d'aménagement multifonctionnel en zone d'intensification agricole | 10 |
| 1.3 Question de recherche | 11 |
| | |
| CHAPITRE 2 MÉTHODOLOGIE | 13 |
| | |
| 2.1 Présentation des scénarios | 15 |
| 2.1.1 Les plaines d'argile | 16 |
| 2.1.2 Les monticules de till..... | 19 |
| 2.1.3 Aménagements multifonctionnels proposés..... | 21 |
| 2.2 Recherche documentaire préparatoire | 22 |
| 2.3 Groupes de discussion | 25 |

| | | |
|--|---|-----------|
| 2.3.1 | Sélection des participants | 25 |
| 2.3.2 | Déroulement de l'activité | 26 |
| 2.3.3 | Traitement et analyse des données | 28 |
| CHAPITRE 3 RÉSULTATS..... | | 29 |
| 3.1 | Quels outils pour quels aménagements : vision externe..... | 30 |
| 3.1.1 | Synthèse des outils disponibles | 30 |
| 3.1.2 | Hypothèses relatives aux blocages à la mise en œuvre des scénarios alternatifs..... | 36 |
| 3.2 | Regards des professionnels : vision interne | 37 |
| 3.2.1 | Profil des participants | 37 |
| 3.2.2 | Blocages relatifs aux hypothèses de recherche | 39 |
| | Aménagements agroenvironnementaux : encore du chemin à parcourir | 39 |
| | Aménagements liés à la qualité du cadre de vie : reconnaître ce qui a de la valeur..... | 42 |
| | Manque de mesures incitatives : bénéfiques collectifs vs coûts individuels | 43 |
| | Défi de la mise en cohérence des outils | 46 |
| 3.2.3 | Autres blocages énoncés | 48 |
| | Ne pas intervenir sur la fonction « cadre de vie » | 49 |
| | Des scénarios qui ne sont pas issus du milieu | 52 |
| 3.2.4 | Solutions vers la mise en œuvre d'aménagements multifonctionnels..... | 53 |
| | Intégrer ou pas une nouvelle approche..... | 54 |
| | Des projets à mettre en place..... | 55 |
| CHAPITRE 4 DISCUSSION..... | | 63 |
| 4.1 | Projet d'aménagement territorial : différentes échelles, différents regards..... | 65 |
| 4.2 | Décalage : des valeurs à l'action | 68 |
| 4.3 | Potentiels de l'approche par scénarios prospectifs | 71 |
| CHAPITRE 5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | | 75 |

| | |
|--|---------------|
| BIBLIOGRAPHIE | 81 |
| Annexe 1 Synthèse des outils par type d'aménagement..... | xiii |
| Annexe 2 Documents remis aux participants..... | xix |
| Annexe 3 Tableaux servant de support aux discussions..... | xxxI |
| Annexe 4 Fiche synthèse des groupes de discussion..... | xxxiii |
| Annexe 5 Formulaire de consentement | xxxvii |
| Annexe 6 Fiches par outil..... | xli |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau I.I : Variation de la population de petites municipalités de la zone d'intensification agricole et proportion de la population vivant de l'agriculture | 3 |
| Tableau II.I : Modèle des fiches d'outils potentiellement intéressants pour la mise en œuvre des scénarios multifonctionnels | 24 |
| Tableau III.I : Outils d'aménagement aptes à favoriser la multifonctionnalité en zone d'intensification agricole | 33 |
| Tableau III.II : Approches des différents outils d'aménagement aptes à favoriser la multifonctionnalité en zone d'intensification agricole | 33 |
| Tableau III.III : Expérience des participants quant à l'aménagement en zone agricole | 38 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 2.1 : Schéma de la stratégie méthodologique | 15 |
| Figure 2.3 : Vue actuelle et scénario législatif pour les plaines d'argile | 17 |
| Figure 2.4 : Vue actuelle et scénario d'aménagement multifonctionnel pour les plaines d'argile..... | 18 |
| Figure 2.5 : Vue actuelle et scénario tendanciel pour les monticules de till | 19 |
| Figure 2.6 : Vue actuelle et scénario d'aménagement multifonctionnel pour les monticules de till | 20 |
| Figure 3.1 : Lieu de travail des participants | 38 |
| Figure 3.2 : Blocages à la mise en place de scénarios multifonctionnels identifiés par les professionnels et ayant trait aux hypothèses | 39 |
| Figure 3.3 : Autres blocages à la mise en place de scénarios multifonctionnels identifiés par les professionnels | 49 |
| Figure 3.4 : Solutions identifiées par les professionnels en regard d'une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité des territoires..... | 54 |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---------------|---|
| ASRA | Assurance stabilisation du revenu agricole |
| CAAAQ | Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois |
| CCU | Comité consultatif en urbanisme |
| CRRNT | Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire |
| FFQ | Fondation de la faune du Québec |
| LAU | Loi sur l'aménagement et l'urbanisme |
| LCPN | Loi sur la conservation du patrimoine naturel |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation |
| MAMROT | Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire |
| MCCCF | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine |
| MDDEP | Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MRNF | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune |
| OSBL | Organisme sans but lucratif |
| PAA | Plan d'accompagnement agroenvironnemental |
| PDE | Plan directeur de l'eau |
| PDZA | Plan de développement de la zone agricole |
| PFNL | Produit forestier non ligneux |
| PIIA | Plan d'implantation et d'intégration architecturale |
| PRDIRT | Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire |
| RCI | Règlement de contrôle intérimaire |
| REA | Règlement sur les exploitations agricoles |
| SAD | Schéma d'aménagement et de développement |
| UPA | Union des producteurs agricoles |
| UQCN | Union québécoise pour la conservation de la nature |

REMERCIEMENT

Mes premiers remerciements vont aux professionnels qui se sont prêtés au jeu des groupes de discussions essentiels à cette recherche. Leur disponibilité et leur ouverture ont permis des échanges francs à la base des conclusions de cette étude.

Merci à mes collègues et amis de la chaire en paysage et environnement, Olivier, Nathalie, Cécile, Caroline, Julie, qui ont mis cœur à écouter mes questionnements tant liés au contenu qu'au processus de la recherche.

Merci aussi à Michaël, magicien du quotidien, qui a su m'aider à aménager la vie pour permettre ce travail, et m'éclairer de son bon sens quand le tableau devenait flou.

Merci à mes directeurs, Gérald Domon et Julie Ruiz qui sont aussi à l'origine de la recherche en amont de cette étude. Trouver écho à ses intérêts profonds en des gens aussi passionnés est une réelle chance.

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Comme partout dans le monde, l'agriculture québécoise a subi de profondes transformations au cours des dernières décennies, transformations particulièrement marquées par le productivisme, soit « *a mode of both agricultural policy and practice that is input intensive and where emphasis is placed on the maximisation of the production of commodities* » (Bjorkhaug et Richards, 2008, p. 99). Cette phase a laissé ses traces sur les paysages québécois. Certains territoires, moins propices aux nouvelles pratiques agricoles, ont été délaissés par l'agriculture alors que d'autres présentant des sols riches et une topographie plane ont connu une intensification agricole marquée. Les basses-terres du Saint-Laurent sont au cœur de cette intensification (Debailleul, 1998 ; Ruiz et Domon, 2005b). En plus d'une importante augmentation du pourcentage des terres mises en culture qui aura notamment contribué à la diminution des boisés, c'est toute la structure des paysages qui a été modifiée sur ces territoires : disparition des pâturages, agrandissement de la taille des parcelles, simplification des mosaïques de culture, pour ne nommer que les principaux changements. L'essor de nouvelles techniques agricoles et de nouveaux modes de production y aura également permis un plus grand contrôle des processus naturels (drainage) et une standardisation des bâtiments agricoles (Ruiz et Domon, 2005b). Comme plusieurs études l'ont relevé (Debailleul, 1998 ; Robinson et Sutherland, 2002 ; Stoate *et al.*, 2001), ces transformations ont contribué à uniformiser les territoires et à accentuer certains problèmes environnementaux : dégradation des sols, pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau ainsi que perte de biodiversité.

Parallèlement à ces transformations, les caractéristiques sociodémographiques des milieux ruraux ont considérablement évolué et ce, à un point tel que ceux-ci ont aujourd'hui très peu en commun avec les campagnes du milieu du siècle dernier. En effet, la population agricole ne représente plus désormais qu'une petite fraction de la population rurale (Ruiz et Domon, 2005b). Ainsi et à titre d'exemple, le tableau I.I illustre la variation de la population entre 2001 et 2006 et la proportion de la population vivant de l'agriculture pour quelques municipalités en zone d'intensification agricole.

| Municipalité ou municipalité de paroisse | Population en 2006 | Variation de la population entre 2001 et 2006 | % de la population active œuvrant en agriculture ou dans d'autres industries relatives aux ressources en 2006 |
|---|---------------------------|--|--|
| Municipalités en croissance | | | |
| Saint-Liguori (Lanaudière) | 1887 | +5,2 % | 10 % |
| L'Épiphanie (Lanaudière) | 3129 | +6,8 % | 5 % |
| Municipalités en décroissance | | | |
| Sainte-Perpétue (Centre-du-Québec) | 959 | -3,4 % | 29 % |
| Saint-Marcel-de-Richelieu (Montérégie) | 580 | -7,8 % | 23 % |

Source : Statistique Canada, recensement 2006

Tableau I.I : Variation de la population de petites municipalités de la zone d'intensification agricole et proportion de la population vivant de l'agriculture

Dans plusieurs municipalités, la population agricole ne peut plus assurer à elle seule la vitalité démographique et économique du milieu, les activités agricoles nécessitant aujourd'hui assez peu de main-d'œuvre. Il en va parfois du maintien de services et d'infrastructure de base, comme l'école primaire (Municipalité de Saint-Marcel-sur-Richelieu, 2007). Ces municipalités doivent donc penser à attirer et à maintenir des populations qui choisissent leur communauté en fonction, entre autres, de la qualité des cadres de vie qu'elle offre. À cet effet, plusieurs études économiques et paysagères révèlent

les liens entre présence de certaines aménités¹ dites naturelles et flux de population. Que ce soit la proximité d'un lac d'importance ou l'abondance d'espace vert (Waltert *et al.*, 2011), la présence de coteaux supérieurs (offrant une vue) et de boisés (Paquette et Domon, 2003) ou l'équilibre entre forêt et espaces ouverts, la présence d'eau et de variations topographiques (McGranahan, 2008); la composition des cadres de vie semble être un facteur d'attraction et de maintien des populations. Ceci vient éclairer le fait qu'il n'y ait pas que les possibilités d'extraction des ressources qui constituent les forces de développement d'un territoire (Deller *et al.*, 2001 ; Domon, 2011) et suggère que l'aménagement du territoire puisse y jouer un rôle. Ces considérations sont souvent associées à la migration de certaines classes de population de la ville vers les campagnes (Gosnell et Abrams, 2009). Toutefois, une étude auprès des populations locales en zone d'intensification agricole québécoise (Ruiz, 2009) révèle une diversité méconnue dans les types de relations que les résidents entretiennent avec leur territoire, remettant en cause l'assertion commune que les agriculteurs valorisent avant tout les fonctions productives. Ces constatations pointent vers une meilleure prise en compte de l'ensemble des fonctions des territoires dans une perspective de maintien de leur vitalité.

1.1 CONTEXTE: LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES TERRITOIRES

La littérature scientifique fait état de différents mots pour traiter des diverses fonctions d'un territoire. Bien qu'il existe un contexte particulier pour chacun d'entre eux, il est ici considéré que **fonctions** (Nijnik *et al.*, 2007), **services** (Millennium Ecosystem Assessment Board, 2005 ; Natural England, 2009a) ou **valeurs** (Brown et Raymond, 2007 ; Holmes, 2010 ; Nogué *et al.*, 2010 ; Rogge *et al.*, 2007) des territoires (dans certains cas aussi attribués aux paysages ou aux écosystèmes) sont intimement liés. Effectivement, ce qui a une fonction a nécessairement une valeur aux yeux de celui qui reconnaît cette fonction, en

¹ Le grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française définit aménités comme l'ensemble des avantages non monétaires découlant d'un droit de propriété; bénéfiques tangibles et intangibles produits par un bien immobilier.

lui rendant une forme de service. Il est toutefois important de souligner que les fonctions sont souvent associées à une certaine objectivité physique, alors que les valeurs sont des constructions subjectives que l'on attribue aux individus ou aux groupes sociaux (Cottet-Tronchère, 2010). En les considérant ici comme quasi-synonymes, on admet plutôt que les fonctions dépendent aussi des regards portés sur le territoire.

Dans un rapport sur la multifonctionnalité commandé par le gouvernement québécois, trois grands regroupements de fonctions ont été reconnus pour l'espace rural : produire (soit les fonctions économiques), habiter (soit les fonctions sociales) et protéger (soit les fonctions environnementales) (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011, p. 13), rejoignant en cela les propositions d'autres auteurs (Bryant, 2007 ; Perrier-Cornet, 2002b, a) et faisant écho aux trois sphères du développement durable. Le rapport souligne par ailleurs que les fonctions d'un territoire sont le produit de la rencontre entre ses potentialités et une **demande sociale**, venant de l'intérieur ou de l'extérieur du dit territoire. Aussi, il n'importerait pas seulement d'énumérer les différentes fonctions que peut remplir un territoire, mais de saisir l'ensemble des relations que ces fonctions peuvent entretenir entre elles : qu'elles soient synergétiques ou conflictuelles.

La recherche autour des **aménités naturelles** permet de bien illustrer ces interrelations de fonctions. Comme exposé plus haut, les aménités naturelles (présence de cours d'eau, etc.) en plus de remplir certaines fonctions environnementales, peuvent constituer un facteur d'attrait des populations en contribuant aux valeurs esthétiques, patrimoniales, identitaires ou récréatives des cadres de vie² susceptibles de favoriser une certaine vitalité des régions. On pourrait aussi considérer l'importance de ces aménités pour le tourisme et alors entrevoir leur rôle au plan des fonctions économiques du territoire.

En termes économiques, les effets induits sur les fonctions sociales et environnementales des territoires sont des **externalités**, soit des impacts tant positifs que négatifs que peut avoir la mise en œuvre d'un projet ou l'exercice d'une activité sur un milieu (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011, p. 14). On s'intéresse alors à

² Ces fonctions sociales ont précédemment été associées à « l'habiter » et seront dorénavant surtout invoquées en tant que fonctions relatives à la qualité du cadre de vie.

ces externalités à travers diverses études d'impact. Toutefois, l'observation du territoire avec la lunette de la multifonctionnalité, poussant à la reconnaissance des fonctions « habiter » et « protéger » au même titre que celles de production, ouvre la voie à leur pleine intégration au processus d'aménagement.

En somme, considérant que la prise en compte de la diversité des fonctions des territoires pourrait bien être essentielle au maintien de la vitalité des communautés se trouvant en zone d'intensification agricole (Ruiz et Domon, 2005a), celles-ci se retrouvent aujourd'hui devant le défi de restaurer leurs qualités environnementales et sociales (Domon et Ruiz, 2010).

1.2 PROBLÉMATIQUE : DES OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT PROMOUVANT LA MULTIFONCTIONNALITÉ ?

La prise en compte de la multifonctionnalité des territoires devant entre autres se traduire sur le plan spatial, il s'agirait d'infléchir les trajectoires de ces paysages à travers la discipline de l'aménagement (Ruiz et Domon, 2005a). Ainsi :

« (l')aménagement du territoire se propose de substituer un nouvel ordre à l'ancien, de créer une meilleure disposition, une meilleure répartition dans l'espace de ce qui constitue les éléments de fonctionnement d'une société ; meilleure par rapport aux buts, c'est-à-dire non seulement à des fins économiques, mais davantage encore pour le bien-être et l'épanouissement de la population ; termes vagues, mais qui définissent néanmoins clairement la finalité sociale, humaine, de l'aménagement du territoire. » (Lamotte et Aubert, 1985)

Comment les actions gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ont-elles su répondre à ces nouvelles demandes en matière de qualité environnementale et sociale des territoires en zone d'intensification agricole ? Les paragraphes qui suivent proposent un bref retour sur l'aménagement en zone d'intensification agricole québécoise.

1.2.1 AMÉNAGEMENT DES PAYSAGES EN ZONE D'INTENSIFICATION AGRICOLE : LES OUTILS

Comme cela s'observe dans la plupart du monde industrialisé, le Québec possède une loi de protection du territoire agricole mise en place à la fin des années 1970 pour protéger les terres arables face à l'étalement urbain, assurant ainsi une certaine emprise de l'agriculture sur le territoire. Aussi, en zone d'intensification agricole, la nature de cette loi, de même que la tenure privée des terres font que les territoires sont largement aménagés par les agriculteurs. Toutefois, les actions individuelles des agriculteurs sont aussi fortement influencées par des forces externes (Burgi *et al.*, 2004) telles que les programmes et les politiques agricoles. Burgi *et al.* (2004) considèrent que ces forces sont de cinq types : les forces socio-économiques, politiques, technologiques, naturelles et culturelles. Ces forces peuvent avoir un impact sur l'évolution des pratiques et en conséquence sur celle des territoires. Hersperger et Burgi (2010) ont mesuré les effets des différentes politiques agricoles sur les paysages en Suisse, identifiant celles ayant eu le plus d'impact paysager, notamment celles promouvant l'amélioration des terres (drainage, agrandissement des parcelles, etc.). Au Québec, Domon a montré que la mise en place de l'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a considérablement influencé le type de production et conséquemment l'aspect et la nature des territoires agricoles (Domon, 1989). Autant les forces politiques ont jadis pu contribuer à créer certaines problématiques, autant elles peuvent aujourd'hui viser à corriger le tir.

Ainsi, pour tenter de répondre aux préoccupations environnementales et de cohabitation en territoire agricole, différents paliers de gouvernement ont mis en place depuis les années 1980 diverses mesures, surtout dans le domaine de l'agroenvironnement. Ces mesures règlementaires, incitatives, d'accompagnement (OCDE, 1999) ou même de concertation, sont les outils à la disposition des acteurs de l'aménagement (aménagistes, agronomes, agents de développement, ingénieurs forestiers, etc.) susceptibles d'influencer le devenir des territoires. Au-delà des mesures agro-environnementales souvent propres au monde agricole, d'autres outils relevant plus globalement de l'aménagement du territoire

(document de planification, réglementation sur la plantation d'arbre ou l'entretien des propriétés, etc.) sont susceptibles de pouvoir agir sur les paysages. Ces outils sectoriels n'ont toutefois, à ce jour, fait l'objet d'aucune analyse systématique. Comment et dans quelle mesure permettent-ils véritablement de réintroduire le caractère multifonctionnel des territoires, c'est-à-dire, d'assurer la prise en compte simultanée de plusieurs fonctions ?

1.2.2 DES SCÉNARIOS ISSUS DE LA RECHERCHE POUR ÉVALUER LA PORTÉE D'OUTILS EN REGARD DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ

Afin d'évaluer les outils en place, certaines initiatives provenant de la recherche en écologie du paysage semblent porteuses.

La recherche en écologie du paysage s'est jusqu'à récemment surtout affairée à comprendre les relations entre les configurations du paysage et les processus y ayant cours (Antrop, 2007 ; Nassauer et Opdam, 2008). En revanche, peu de travaux ont porté sur les façons d'influencer les décisions prises à l'échelle des paysages dans un objectif de durabilité et de résilience des territoires (Antrop, 2007 ; Nassauer et Opdam, 2008). Dans ces conditions, Nassauer et Opdam (2008) ont proposé une addition au paradigme de recherche de l'écologie du paysage en ajoutant la conception d'aménagement comme champ privilégié d'action. Ainsi, en simulant des modifications aux configurations des paysages, les chercheurs pourraient intégrer les résultats de leurs recherches interdisciplinaires et ouvrir la discussion avec le monde de la pratique. L'exercice serait d'autant plus utile pour les territoires où la requalification des paysages est un enjeu, comme c'est le cas des zones d'intensification agricole, puisque, davantage que de préserver des paysages exceptionnels existants, le défi est ici plutôt d'en imaginer de nouveaux.

Suivant cette proposition en faisant le pont avec la pratique, Atwell *et al.* (2010) ont utilisé les conclusions d'études ayant montré que la qualité de l'eau, la biodiversité et l'esthétique des paysages de la Corn Belt étatsunienne pourraient être promues par l'implantation stratégique d'aménagements utilisant la végétation pérenne. Ils ont approché des professionnels afin d'identifier les contraintes et les opportunités pour l'adoption de tels

aménagements en territoires marqués par l'agriculture intensive. Il fut entre autres reconnu que pour que ces aménagements puissent être adoptés, il fallait compter sur des partenariats entre les acteurs travaillant à différentes échelles et possédant différentes perspectives. Alors que peu d'études portent sur les possibilités et contraintes à la mise en œuvre de tels aménagements, les scénarios d'évolution des paysages se présentent comme une avenue prometteuse.

Des scénarios d'évolution des paysages au service de l'aménagement du territoire

C'est aux militaires que l'on doit l'usage de scénarios dans un objectif de planification (Van de Heijden, 1996). Les méthodes de construction de scénarios se sont aujourd'hui diversifiées et ont été appropriées par différentes disciplines, notamment l'écologie de la conservation (Walker et al., 2002), le développement territorial (Angeon et Lardon, 2008) et l'écologie du paysage (Nassauer et Corry, 2004). L'emploi de scénarios dans une recherche constitue une «démarche synthétique qui, d'une part, simule, étape par étape et d'une manière plausible et cohérente, une suite d'événements conduisant un système à une situation future, et qui, d'autre part, présente une image d'ensemble de celle-ci » (Julien *et al.*, 1975, p. 19). Pour illustrer les futures auxquels convient les scénarios, plusieurs options existent : tableaux, cartes, dessins, photos, vidéos, etc. Plusieurs chercheurs s'entendent pour dire que les simulations sur photographies à petite échelle représentent un outil approprié pour communiquer des scénarios à un public non averti (Bohnet et Smith, 2007 ; Santelmann et al., 2004 ; Tress et Tress, 2003). Leur apparence réaliste, le niveau de détails élevé et surtout le fait qu'elles soient des représentations intimes de la réalité permettent à l'auditoire un accès direct à l'information qu'elles contiennent.

Le recours aux scénarios pourrait être d'autant plus pertinent qu'on reconnaît maintenant l'importance d'une prise en charge locale des enjeux territoriaux. Par exemple, au Québec comme ailleurs, on constate la pertinence et le potentiel des approches par bassin versant pour le maintien de certaines fonctions environnementales des territoires. En Europe, on se

tourne aussi de plus en plus vers une prise en charge territoriale en ce qui a trait à la reconnaissance et à la gestion des paysages identitaires (Joliveau et Michelin, 2008 ; Pinto-Correia et al., 2006) ou des enjeux de conservation (Folke et al., 2005). Autant pour les questions environnementales que pour celles traitant du cadre de vie, la planification prend de plus en plus en compte le territoire vécu; soit cette même échelle où l'humain entre véritablement en relation avec son environnement, son domaine perceptible (perceptible realm) (Gobster et al., 2007) et qui se distingue du territoire institutionnalisé (Boudreau, 2004). Dans tous les cas, on reconnaît l'importance de la participation d'une diversité d'acteurs.

Ainsi, parce qu'ils peuvent présenter différentes fonctions des territoires, parce qu'ils constituent un outil clé de communication dans des démarches participatives et parce qu'ils font appel au territoire vécu, les scénarios d'évolution des paysages sont maintenant au cœur des approches de différents chercheurs (Bohnet et Smith, 2007 ; Nassauer et Corry, 2004 ; Nijnik et al., 2007 ; Pearson et al., 2010 ; Ruiz et al., 2008 ; Santelmann et al., 2004 ; Tress et Tress, 2003). Outre le fait d'inspirer la pratique, de telles propositions pourraient servir à mettre à l'épreuve les outils dont disposent les professionnels de l'aménagement : à savoir s'ils permettent la mise en œuvre d'aménagements multifonctionnels réfléchis à l'échelle du territoire vécu.

Des scénarios d'aménagement multifonctionnel en zone d'intensification agricole

Des scénarios proposant des aménagements multifonctionnels des paysages ont été conçus dans le cadre du projet « Élaboration d'un modèle d'aménagement multifonctionnel des paysages en zone d'intensification agricole » (Ruiz et al., 2008). Ces scénarios sont le fruit d'une recherche universitaire et ministérielle interdisciplinaire se penchant sur le bassin versant de la rivière L'Assomption, jugé représentatif de la zone d'intensification agricole québécoise.

L'objectif général du projet était de définir les configurations des paysages aptes à permettre la réintroduction des fonctions passées (environnementales) et à supporter de nouvelles fonctions relatives à la qualité des cadres de vie (récréatives, résidentielles), dans la mesure où tous les acteurs en tirent des bénéfices. Les chercheurs ont ainsi été amenés à modéliser des scénarios d'évolution des paysages qui maximiseraient à la fois la biodiversité utile à la protection des cultures, la qualité de l'eau et les préférences paysagères des résidents. Ces scénarios d'évolution des paysages prennent la forme de photo simulations panoramiques présentant des vues à partir de la route.

Dans le contexte où les zones d'intensification agricole sont des territoires où l'on souhaite restaurer diverses fonctions environnementales et d'autres liées à la qualité des cadres de vie et où certains outils d'aménagement sont déjà disponibles; des scénarios d'aménagement multifonctionnel issus de la recherche se présentent comme une opportunité intéressante pour tester ces dits outils en regard de leur capacité à considérer diverses fonctions des aménagements.

1.3 QUESTION DE RECHERCHE

Ayant relevé le besoin de mieux prendre en compte les diverses fonctions des territoires en zone d'intensification agricole, cette recherche pose la question suivante.

Dans l'état actuel des lois, politiques et programmes québécois touchant les zones d'intensification agricole, quels sont les défis liés à la mise en œuvre de scénarios d'aménagement multifonctionnel des paysages ?

La contribution de la présente recherche se situe au niveau de deux sous-questions.

- Quels sont les outils de mise en œuvre existants, quelles sont leurs **natures** et dans quelle mesure offrent-ils la possibilité de mettre en application les aménagements multifonctionnels proposés par les scénarios?
- En dehors des outils, quels sont les éventuels autres blocages à la mise en œuvre des scénarios étudiés et comment les lever ?

L'objectif est donc d'évaluer le potentiel des outils d'aménagement en place à l'égard de la multifonctionnalité des territoires. En utilisant pour ce faire des scénarios prospectifs, cette étude vise aussi à mettre en lumière leur potentiel pour promouvoir la communication entre le monde de la recherche et le monde de la pratique, afin d'ultimement enrichir les discussions sur l'avenir des territoires.

CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE

Afin de répondre à la question de recherche, l'opportunité des outils québécois à la mise en œuvre des scénarios d'aménagement multifonctionnel a été abordée de deux façons : d'un côté à l'aide d'une analyse documentaire des outils d'aménagement dite externe et de l'autre à travers une analyse dite interne, soit à dire d'acteurs. Le présent chapitre comporte trois sections comme illustré dans le schéma de la stratégie méthodologique (Figure 2.1). Dans un premier temps, les scénarios d'aménagement en zone d'intensification agricole utilisés dans cette étude sont présentés. Certaines simulations utilisées incarnent un aménagement multifonctionnel des territoires et jouent un rôle clé dans le reste de la méthodologie. Dans un deuxième temps, une recherche documentaire sur les différents outils québécois de l'aménagement est présentée. Ces outils ont été analysés en fonction de leur potentiel à mettre en œuvre les scénarios d'aménagement multifonctionnel (analyse externe). Cette recherche documentaire a permis de poser certaines hypothèses quant aux blocages possibles relatifs à la mise en œuvre des scénarios. Dans un troisième temps, des professionnels de l'aménagement ont été enquêtés afin d'identifier l'opportunité des différents outils, les éventuels blocages ainsi que des pistes de solution pouvant permettre d'outrepasser ceux-ci (analyse interne). Cette dernière étape de la méthodologie s'ancre dans une perspective de recherche qualitative qui considère l'objet à partir du point de vue de l'acteur (Savoie-Zajc, 2007). L'ensemble de cette méthodologie s'inscrit dans une approche qualitative d'évaluation où la théorie servant à l'évaluation est clairement identifiée (multifonctionnalité des territoires) et s'exprime à travers les scénarios; où on s'intéresse à l'utilité des outils en place; et où les parties prenantes sont identifiées et impliquées dans le processus (Kelly, 2004).

Figure 2.1 : Schéma de la stratégie méthodologique

2.1 PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS

Cette recherche s'inscrit dans la continuité du projet mené par la Chaire en Paysage et Environnement de l'Université de Montréal « Élaboration d'un modèle d'aménagement multifonctionnel des paysages en zone d'intensification agricole » de 2004 à 2008, comme mentionné en introduction. L'objectif de ce projet était d'identifier les configurations du paysage favorisant une diversité de fonctions (biodiversité utile à la protection des cultures, cohabitation des usagers, qualité de l'eau)³ et de les illustrer à l'aide de simulations visuelles (Ruiz *et al.*, 2008). Sont présentés ci-après les scénarios qui ont été créés dans le cadre de ce projet pour deux types d'organisation des paysages différents, tous deux répandus en zone

³ Ces volets représentent en fait trois sous-recherches différentes. La question de la biodiversité a été traitée en définissant les configurations du paysage influençant l'abondance des pucerons ravageurs des champs de maïs-grain et l'abondance et la diversité de leurs ennemis naturels. Le second volet visait à identifier les éléments du paysage valorisés par les différents segments de la population locale (agriculteurs et non-agriculteurs) à travers 46 entretiens semi-dirigés. Le dernier volet analyse pour sa part les liens entre configurations du paysage et qualité de l'eau, les données de 32 bassins versants des basses terres du Saint-Laurent ayant été analysées.

d'intensification québécoise et localisé dans des contextes géomorphologiques différents, soit des plaines d'argile et des monticules de till. Il importe de mentionner qu'il s'agit de photo-simulation et que ces images ne représentent donc pas un lieu déterminé. Celles-ci ont été créées afin d'être représentatives de l'organisation du paysage des deux contextes géomorphologiques que l'on retrouve le plus souvent dans la zone d'intensification agricole étudiée, soit le bassin versant de la rivière l'Assomption, située dans les basses-terres du St-Laurent.

2.1.1 LES PLAINES D'ARGILE

La figure 2.2 présente la situation actuelle d'une portion de territoire située sur une plaine d'argile puis illustre ce qu'elle pourrait devenir si les tendances actuelles se poursuivent : il s'agit du *scénario tendanciel*.



Figure 2.2 : Vue actuelle et scénario tendanciel pour les plaines d'argile

Le *scénario tendanciel* est caractérisé par : l'agrandissement de la ferme et l'implantation de structures d'entreposage de grains; la diminution des superficies boisées; la disparition d'une fermette vétuste (à l'extrémité gauche de la photo) au profit d'une résidence; et l'augmentation de la superficie occupée par le maïs. Ce scénario résulte d'une compréhension fine de l'évolution des paysages de 1983 à 2000 et ne fait qu'en prolonger les tendances sur un horizon temporel de vingt ans.

La figure 2.3 présente le *scénario législatif*. Pour ce scénario, toutes les tendances se poursuivent, mais la réglementation actuelle est rigoureusement appliquée.



Figure 2.3 : Vue actuelle et scénario législatif pour les plaines d'argile

Ainsi, tous les changements déjà observés dans le scénario tendanciel ont lieu. Toutefois, la réglementation interdisant de cultiver à trois mètres du cours d'eau et à un mètre du fossé est pleinement respectée. Il y est ainsi fait l'hypothèse de la croissance naturelle d'arbustes

sur la bande riveraine, advenant une coupe de cette végétation une fois en vingt ans. Aussi, l'accès visuel au boisé en arrière-plan est-il ici obstrué par la bande riveraine.

La figure 2.4 présente le *scénario d'aménagement multifonctionnel*, issu des résultats de la recherche. Celui-ci propose des aménagements qui servent à la fois à préserver la qualité de l'eau (maintien des boisés), la biodiversité utile à la protection des cultures (connexion haie-boisé et maintien du maximum de superficie non-cultivée en maintenant la taille des champs actuelles) de même que la qualité du cadre de vie des résidents (maintien du lien visuel vers le boisé).



Figure 2.4 : Vue actuelle et scénario d'aménagement multifonctionnel pour les plaines d'argile

Ce scénario se distingue des deux autres en ce qui a trait au maintien des boisés, de la taille actuelle des champs et de la diversité des cultures; à la présence d'un fossé (à gauche) avec bande de 1 m fauché régulièrement; à la modulation de l'implantation des arbustes et des

herbacées en bande riveraine pour maintenir les vues sur les boisés et, enfin, à l'implantation de haies brise-vent bien entretenues. Il doit être rappelé que ce scénario reprend les résultats des trois volets de recherche s'intéressant aux configurations du paysage favorisant une diversité de fonctions (qualité de l'eau, biodiversité utile à la protection des cultures, préférences des résidents par rapport à leur cadre de vie).

2.1.2 LES MONTICULES DE TILL

La figure 2.5 présente le *scénario tendanciel* pour les monticules de till. Toutes les tendances observées sur les plaines d'argile y sont présentes, sauf pour ce qui est de l'évolution du couvert boisé. Sur les monticules de till, la superficie boisée a effectivement eu tendance à augmenter de 1983 à 2000 avec la diminution des pâturages sur les zones plus difficilement mises en culture.



Figure 2.5 : Vue actuelle et scénario tendanciel pour les monticules de till

Le scénario législatif présentant très peu de différence avec le scénario tendanciel, il n'est pas présenté. Le seul élément le distinguant consiste en une bande arbustive de trois mètres de part et d'autre du cours d'eau.

La figure 2.6 présente le *scénario d'aménagement multifonctionnel* qui intègre les résultats de l'étude.



Figure 2.6 : Vue actuelle et scénario d'aménagement multifonctionnel pour les monticules de till

Les éléments à relever dans ce scénario sont : l'implantation d'une haie brise-odeur (à gauche) qui ne masque toutefois pas l'ensemble du bâtiment de même que celle d'une haie brise-vent (à droite); le maintien de la diversité des cultures et de la taille des parcelles; une disposition des cultures pour garder des vues ouvertes; l'implantation d'une bande riveraine de part et d'autre du cours d'eau entraînant une amélioration visible de la qualité de l'eau; l'implantation d'un bâtiment en bois servant à l'entreposage de la machinerie à droite et, enfin, l'implantation d'une nouvelle étable où les animaux sont visibles à partir de l'extérieur.

2.1.3 AMÉNAGEMENTS MULTIFONCTIONNELS PROPOSÉS

En résumé, les deux scénarios d'aménagement multifonctionnel présentés proposent cinq aménagements qui peuvent être regroupés en deux catégories.

Les aménagements typiquement agroenvironnementaux : implantation de haies; maintien des boisés; implantation de bandes riveraines modulées.

Les aménagements ciblant davantage la qualité du cadre de vie : aspect des bâtiments; diversité et disposition des cultures.

Il faut noter que les aménagements agroenvironnementaux présentent aussi des bénéfices sur le plan du cadre de vie et vice-versa, leur catégorisation n'ayant pour objectif que de simplifier les références aux différents outils législatifs disponibles.

2.2 RECHERCHE DOCUMENTAIRE PRÉPARATOIRE

Une revue documentaire des différents outils d'aménagement des zones agricoles au Québec susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des scénarios d'aménagement multifonctionnel présentés précédemment a été réalisée. L'objectif de cette étape était double. Premièrement, il s'agissait d'inventorier et d'analyser les outils avec lesquels les professionnels travaillent et, ainsi, de mesurer leur contribution potentielle à la multifonctionnalité des territoires en zone d'intensification agricole. Deuxièmement, émettre des hypothèses quant aux blocages potentiels à la mise en œuvre des scénarios d'aménagement multifonctionnel. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, ainsi que des lois, règlements, politiques, programmes, plans et autres outils d'interventions provenant de différents ministères ont ainsi été analysés.

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), se basant sur les travaux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE, 1999), a proposé une classification des modes d'intervention dans le domaine de l'agroenvironnement (UQCN, 2000). On y distingue trois types de mesures. **Les mesures réglementaires** font en sorte qu'à travers les lois et les règlements, les propriétaires sont contraints d'adopter certaines pratiques. Elles fixent donc des normes minimales. **Les mesures incitatives** misent autant sur le soutien conditionnel que les instruments économiques (dissuasif ou d'encouragement) en vue de favoriser l'adoption de certaines pratiques. **Les mesures d'accompagnement** ont quant à elles pour objectif la sensibilisation des propriétaires. Elles peuvent aussi bien comprendre le regroupement d'exploitants, l'information, le soutien technique, la formation que des activités de recherche et développement.

Parce qu'elle permet de comprendre la nature des outils étudiés, cette classification a servi de base à l'analyse. Toutefois, il est apparu pertinent d'ajouter une catégorie additionnelle afin de distinguer les mesures favorisant la concertation des acteurs d'un territoire donné. **Les mesures de concertation** visent donc à créer une vision partagée entre les différents

acteurs du milieu afin de coordonner les objectifs et les actions. Il s'agit davantage d'une approche territoriale que par secteur d'activité.

La catégorisation selon la typologie retenue (réglementaire, incitative, d'accompagnement ou de concertation) permet aussi de déterminer quels types d'approches sont les plus fréquemment proposés.

En plus de cette classification, plusieurs autres caractéristiques des outils ont été étudiées pour bien en saisir toutes les nuances. Outre les détails administratifs qui permettent de situer l'outil (d'où il vient, qui le met en œuvre, quelles ressources lui sont accordées), il est pertinent de savoir si l'outil sert à la planification ou à la mise en œuvre des aménagements. Deuxièmement, dans la perspective de la multifonctionnalité des territoires, il est important de savoir si l'outil a un objectif environnemental ou social. En matière de mise en œuvre, une distinction a aussi été faite à savoir si l'outil s'applique à un ensemble territorial ou à des propriétaires uniques. Son échelle d'application donne aussi des informations sur les types d'enjeux qui peuvent être considérés. Une description sommaire a aussi été dressée pour chaque outil, pour référence ultérieure lors du processus de la recherche. Ces informations ont été colligées à travers vingt fiches dont le modèle est présenté au tableau II.I.

| | |
|---|--|
| Origine : qui a instauré l'outil ? | Montant versé/an : si disponible et applicable. |
| Mis en œuvre par : qui le met en œuvre ou vérifie son implantation ? | |
| Type d'outil : | planification mise en œuvre |
| Objectif : | environnemental social |
| Approche : mesure réglementaire, mesure incitative, mesure d'accompagnement ou mesure de concertation. | |
| Cible de l'outil : à quelle unité s'adresse la mesure (organisme ou propriétaire) ? | |
| Échelle d'application : à quel échelle spatiale s'implante la mesure (provincial, régional, municipalité régionale de comté (MRC), bassin versant ou municipalité) ? | |
| Description : | |
| Potentiel(s) et limite(s) pour la mise en œuvre de la multifonctionnalité : | |
| Comment la mesure permet-elle (ou pas) de prendre en compte plusieurs fonctions du territoire? Pertinence de l'échelle d'application de la mesure. | |
| Potentiel(s) et limite(s) pour la mise en œuvre des scénarios : | |
| Pourrait aider (ou nuire) à l'atteinte des éléments suivants des scénarios d'aménagement multifonctionnel : | |
| -implantation de haies | |
| -maintien des boisés | |
| -maintien de la diversité et de la taille des parcelles | |
| -implantation de bandes riveraines (fossé et cours d'eau) | |
| -aspect des bâtiments agricoles | |
| -disposition des cultures et de la végétation pour garder des vues ouvertes sur les boisés | |

Tableau II.I : Modèle des fiches d'outils potentiellement intéressants pour la mise en œuvre des scénarios multifonctionnels

Cette première étape de recherche documentaire sur les outils d'aménagement (analyse externe) a mené à certaines constatations concernant la mise en œuvre d'aménagements multifonctionnels. À cet effet, une synthèse des possibilités de mise en œuvre a été effectuée

pour chaque aménagement proposé dans les scénarios multifonctionnels (annexe 1). Ceci a conduit à la formulation de quatre hypothèses qui ont été testées lors de la deuxième étape de l'analyse, et confrontées alors au regard (analyse interne) que portent les professionnels de l'aménagement sur la mise en œuvre des scénarios.

2.3 GROUPES DE DISCUSSION

Puisque la multifonctionnalité des territoires est un concept nouveau dans le domaine de l'aménagement, une approche qualitative a été retenue afin de comprendre comment ce concept se traduit ou non dans les pratiques et conceptions des professionnels. Il s'agit ici de cerner comment les outils d'aménagement sont perçus par les intervenants en interrogeant leur potentiel à l'égard de la multifonctionnalité des territoires, concept matérialisé sous la forme des scénarios.

Des groupes de discussion ont été mis sur pied afin de confronter les hypothèses découlant de la recherche documentaire avec le point de vue des acteurs faisant usage de ces outils.

Une approche de groupe a été préférée à une démarche par entretiens individuels pour à la fois accélérer la cueillette de données de même que stimuler un échange d'idées entre professionnels. En effet, il serait étonnant que chaque professionnel ait fait l'expérience de chaque thème d'aménagement (implantation de haies, aspect des bâtiments agricoles, etc.). Toutefois l'expérience relatée d'un autre professionnel a le potentiel de susciter des réactions, des liens et d'autres expériences connexes qu'un questionnement théorique n'arriverait peut-être pas à faire émerger, rendant ainsi la collecte de données plus riche.

2.3.1 SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Les individus appelés à participer à cette étude sont les acteurs locaux et régionaux de l'aménagement (municipalité régionale de comté (MRC), ministères, agence forestière, syndicat agricole, etc.) travaillant sur les territoires d'intensification agricole. Cette

catégorie de professionnel a été visée puisque ce sont eux qui veillent à appliquer les différents outils relevés par la recherche documentaire. Pour assurer une certaine représentativité des différents groupes d'acteurs, quatre champs de spécialité ont été distingués : aménagement, agriculture, environnement et développement local.

Au Québec, le cadre de l'aménagement du territoire fait en sorte que plusieurs professionnels spécialisés dans des secteurs spécifiques œuvrent sur un même territoire. Toutefois, au centre des enjeux d'aménagement, se trouve l'aménagiste de la MRC. C'est donc les aménagistes qui ont d'abord été contactés, dans des MRC de deux régions particulièrement représentatives des zones d'intensification agricole du Québec, Lanaudière et la Montérégie. À la suite de la présentation du projet, ceux-ci ont été amenés à choisir les participants selon leurs réseaux, et ce, en faisant appel à des professionnels dans les quatre domaines ci-dessus mentionnés. Les participants ont été regroupés et rencontrés dans leur MRC respective. Cette approche de sélection des participants au sein d'un même territoire a été favorisée afin d'augmenter le taux de participation ; les individus étant plus enclins à participer s'il est mentionné que telle personne qu'ils connaissent a pensé à eux pour contribuer à la recherche (Krueger et Casey, 2000).

L'échantillonnage, soit la tenue de groupe de discussion, a suivi le principe de saturation, c'est-à-dire que la collecte de données a cessé quand le dernier groupe de discussion a cessé de générer de nouveaux résultats (Pires, 1997). Trois groupes de discussion ont donc été tenus entre janvier et février 2011 et un total de 23 professionnels ont été rencontrés.

2.3.2 DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Les groupes de discussions ont été tenus dans les bureaux de chaque MRC et s'étalaient sur environ 2 h 30.

Après une brève présentation mutuelle, les participants ont assisté à un exposé détaillé présentant le projet de recherche « Élaboration d'un modèle d'aménagement multifonctionnel des paysages en zone d'intensification agricole » et les scénarios qui en ont résulté. Ensuite, une copie des scénarios ainsi qu'un document à remplir individuellement

leur ont été distribués. Les participants ont été informés que le document à remplir n'était en fait que l'occasion de réfléchir individuellement et que celui-ci ne serait pas analysé, et ce pour que ceux-ci ne se sentent pas en contexte d'évaluation, ce qui aurait pu être néfaste à l'ambiance nécessaire à la discussion. L'objectif de cette étape était de permettre à tous les individus, y compris ceux qui ont moins de facilité à s'exprimer en groupe, de préparer leur intervention et de prendre part à la discussion.

Le document, présenté à l'annexe 2, identifiait les aménagements compris dans chaque scénario et les invitait à :

- Identifier, parmi les outils relevés au cours de la recherche documentaire, ceux qui leur étaient familiers ;
- déterminer les outils susceptibles de favoriser l'implantation ou le maintien des aménagements multifonctionnels présentés dans les scénarios;
- déterminer des blocages à la mise en œuvre de ces scénarios;
- proposer des pistes de solution.

Après une courte pause, les participants ont été amenés à partager le fruit de leurs réflexions avec le reste du groupe.

Utilisant un tableau (annexe 3) qui reprenait chaque type d'aménagement (bandes riveraines, haies, boisés, taille et diversité des champs, disposition des cultures et bâti agricole) une observatrice a pris note des points relevés dans les discussions tenues lors de chaque groupe. L'instigatrice principale pouvait ainsi s'assurer que chaque type d'aménagement était abordé et diriger la discussion vers les aménagements négligés par le groupe.

À la suite de chaque groupe de discussion, une fiche synthèse (annexe 4) a été remplie par l'instigatrice principale. Il s'agissait de consigner toute impression générale et de relever des éléments susceptibles d'être utiles lors de la pré-analyse de même que ceux pouvant permettre de perfectionner le déroulement de l'activité.

2.3.3 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

En accord avec les règles du Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal, les discussions ont été enregistrées et retranscrites avec le consentement des participants (voir le formulaire de consentement en annexe 5). Afin d'assurer la confidentialité aux participants, les noms ont été changés dans les retranscriptions. De même, le nom des MRC où ont été tenus les propos n'est pas divulgué compte tenu du fait qu'il pourrait être possible de reconnaître certains intervenants.

Les enregistrements et les retranscriptions ont été parcourus de nombreuses fois afin de permettre une appropriation adéquate du contenu ainsi que la création d'une liste de codes provisoires. L'ensemble des données aurait pu être codé de différentes façons : selon les outils invoqués ou selon le type d'aménagement discuté, mais c'est avec le filtre blocages/solutions que l'esprit des groupes de discussion a semblé le mieux se révéler, ce filtre permettant de présenter l'ensemble des résultats incluant ceux en lien avec les outils étudiés de même qu'avec les aménagements des scénarios. Les codes ont été créés de façon ascendante (à partir des données plutôt qu'à partir du cadre conceptuel), en se basant sur des passages des retranscriptions, codés selon les mots des acteurs. L'unité d'analyse se situe donc entre une phrase et quelques paragraphes.

Le codage a été effectué à l'aide du logiciel QDA Miner (Provalis Research, Ltd. 2004), programme qui simplifie le raffinement et le réajustement des codes en cours de route, ainsi que le relevé des fréquences d'occurrence. Les codes ont été regroupés sous trois grandes catégories : les blocages en lien avec les quatre hypothèses, les blocages inattendus et les solutions. Ainsi, la catégorisation ne s'est basée qu'en partie sur les hypothèses formulées, laissant place à une part d'induction dans le processus d'analyse.

CHAPITRE 3

RÉSULTATS

La stratégie méthodologique choisie vise à constituer deux regards quant à l'opportunité des outils d'aménagement à la mise en œuvre de scénarios d'aménagement multifonctionnel, soit un point de vue externe (recherche documentaire) et un point de vue interne (vues des acteurs). Premièrement, la recherche documentaire détaille la nature des différents outils, suite à quoi des hypothèses sont formulées quant à leur portée pour mettre en œuvre les scénarios d'aménagement multifonctionnel issus de la recherche « Élaboration d'un modèle d'aménagement multifonctionnel des paysages en zone d'intensification agricole » (Ruiz *et al.*, 2008). La seconde section du chapitre présente les résultats issus de groupes de discussion rassemblant des professionnels de l'aménagement. Une part de ces résultats répond aux hypothèses formulées dans la première section en fournissant un regard issu de la pratique. Les professionnels fournissent aussi d'autres éléments de réflexion en regard de la mise en œuvre des scénarios d'aménagement multifonctionnel, à la fois en ce qui a trait à des blocages ne provenant pas des outils en place, ainsi qu'à des pistes de solution vers une plus grande multifonctionnalité des territoires en zone d'intensification agricole.

3.1 QUELS OUTILS POUR QUELS AMÉNAGEMENTS : VISION EXTERNE

3.1.1 SYNTHÈSE DES OUTILS DISPONIBLES

Qu'il s'agisse de lois, de règlements, de programmes, de politiques ou d'autres formes de planification, le relevé effectué dans le cadre de la présente étude révèle qu'il existe plusieurs outils pouvant permettre la réalisation d'aménagements à la base des scénarios présentés. Le tableau III.I (p.31-33) présente les différents outils relevés, les ministères et organismes à leur origine (voir la liste des acronymes en page viii) ainsi que le type d'approche auquel ils se rattachent (A : réglementaire; B : d'accompagnement; C : incitative; D : de concertation). Les fiches détaillées pour chaque outil sont fournies à annexe 6.

| Outils relevés | Origines | Approches |
|---|----------|-----------|
| REA (Règlement sur les exploitations agricoles) | MDDEP | A |

| Outils relevés | Origines | Approches |
|--|------------|-----------|
| Normes agroenvironnementales fondées sur l'atteinte de l'équilibre de la capacité de support en phosphore des sols pour chaque lieu d'élevage. | | |
| <p>PPRLPI (Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables)</p> <p>Attentes gouvernementales pour accorder une protection minimale et adéquate aux lacs et cours d'eau du Québec. Doit être suivie dans le cadre des SAD (schéma d'aménagement et de développement).</p> | | A |
| <p>LCPN (Loi sur la conservation du patrimoine naturel)</p> <p>Possibilité de créer des réserves naturelles sur des propriétés privées.</p> | | A |
| <p>PDE (Plan directeur de l'eau)</p> <p>Plan visant à déterminer et hiérarchiser les interventions à réaliser dans un bassin versant pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau.</p> | | D |
| <p>PAMVFP (Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées)</p> <p>Programme offrant un soutien financier et technique aux propriétaires désirant aménager leur boisé.</p> | | B, C |
| <p>PRDIRNT (Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire)</p> <p>Planification à l'échelle régionale pour la faune, la forêt et le territoire, contenant une liste d'orientations générales et une liste de priorités qui seront à terme accompagnées d'un plan d'action.</p> | MRNF | D |
| <p>Programme Forêt-Faune</p> <p>Programme offrant de l'information et du soutien technique aux propriétaires en ce qui concerne l'aménagement et la conservation des ressources forestières et fauniques de leur boisé.</p> | | B |
| <p>Programme Mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole</p> <p>Financement et soutien de 10 projets pilotes entre 2005 et 2010 afin de développer une approche novatrice de gestion intégrée des ressources agricoles et fauniques pour le Québec. A inspiré un manuel d'accompagnement.</p> | FFQ et UPA | B |
| <p>PAA (Plan d'accompagnement agroenvironnemental)</p> <p>Plan conçu par un agronome accompagné de l'exploitant, à l'échelle de la ferme, aidant le producteur à prendre des décisions éclairées en matière d'agroenvironnement. Volontaire et non coercitif, mais nécessaire pour solliciter l'appui de différents programmes du MAPAQ.</p> | MAPAQ | B |
| Programme Prime-vert | MAPAQ | C |

| Outils relevés | Origines | Approches |
|---|-----------------|-----------|
| Programme visant à promouvoir, diffuser et soutenir les bonnes pratiques pour améliorer l'environnement agricole. | | |
| <p>Programme d'écoconditionnalité</p> <p>Programme à implantation progressive, visant à n'accorder l'aide gouvernementale en agriculture que si la réglementation environnementale est suivie par l'exploitant.</p> | | C |
| <p>PDZA (Plan de développement de la zone agricole)</p> <p>Planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une MRC en s'appuyant sur une démarche de concertation.</p> | | D |
| <p>SAD (Schéma d'aménagement et de développement et doc. complémentaire)</p> <p>Document énonçant une vision stratégique du développement culturel, environnemental, social et économique à l'échelle de la MRC et qui sera mis en action par le document complémentaire.</p> | | A, (B, C) |
| <p>RCI (Règlement de contrôle intérimaire pour la zone agricole)</p> <p>Mesure pouvant être utilisée par la MRC avant l'adoption d'un SAD révisé pour prendre en compte les orientations gouvernementales.</p> | | A |
| <p>Contrôle des activités agricoles (par une municipalité)</p> <p>Le plan d'urbanisme des municipalités doit avant tout être en concordance avec le SAD ou le RCI. Les municipalités peuvent toutefois agir sur une foule de détails de l'aménagement (architecture, abattage d'arbre, clôtures, haies, arbres, usages du sol, etc.)</p> | | A |
| <p>Consultation publique sur un projet d'élevage porcin</p> <p>Mécanisme obligatoire à l'échelle locale, préalable à la réalisation de certains projets d'élevage porcin rendant possible pour la municipalité de rattacher certaines conditions à la délivrance du permis de construction requis afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet.</p> | MAMROT (LAU) | A |
| <p>Plantation et abattage des arbres</p> <p>Pouvoir accordé aux MRC (prioritaires) et municipalités pour réglementer la plantation et l'abattage des arbres.</p> | | A |
| <p>PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale)</p> <p>Mesure contenant des indications pour l'aménagement de l'espace, permettant à une municipalité d'évaluer de façon qualitative certaines catégories de projet ou l'aménagement propre à certains territoires. Permet la prise en compte des particularités de chaque situation.</p> | | A |
| <p>Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments</p> <p>Une municipalité peut contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des</p> | MAMROT | |

| Outils relevés | Origines | Approches |
|--|----------|-----------|
| bâtiments et forcer les propriétaires à entretenir leur propriété. | (LAU) | A |
| Désignation de Paysages culturels patrimoniaux (statut projeté) Définition : « Tout territoire reconnu par une collectivité pour ses caractéristiques paysagères remarquables résultant de l'interrelation de facteurs naturels et humains qui méritent d'être conservées et, le cas échéant, mise en valeur en raison de leur intérêt historique, emblématique ou identitaire. » | MCCCF | A, D |

A : réglementaire
 B: d'accompagnement
 C: incitative
 D: de concertation

TABLEAU III.I : Outils d'aménagement aptes à favoriser la multifonctionnalité en zone d'intensification agricole

Le tableau suivant présente l'occurrence des différentes approches des outils relevés.

| Approches | Nombre d'outils relevés |
|------------------|-------------------------|
| réglementaire | 9 |
| d'accompagnement | 3 |
| incitative | 2 |
| de concertation | 3 |
| hybride | 3 |
| TOTAL | 20 |

Tableau III.II : Approches des différents outils d'aménagement aptes à favoriser la multifonctionnalité en zone d'intensification agricole

Ces outils ont le potentiel de répondre à un ou plusieurs des aménagements proposés dans les scénarios multifonctionnels soit : l'implantation de haies; le maintien des boisés; le maintien de la taille des champs et de la diversité des cultures; l'implantation de bandes riveraines modulées ou, enfin, l'aspect des bâtiments agricoles. Une synthèse des outils par aménagement est fournie à l'annexe 1. Certains constats généraux peuvent en être tirés par rapport à la mise en œuvre des scénarios d'aménagement multifonctionnel.

Premièrement, il existe une dizaine de mesures (réglementaire, de concertation, d'accompagnement et incitative) spécifiquement orientées sur les aménagements agroenvironnementaux que présentent les scénarios d'aménagement multifonctionnel (implantation de haies, maintien des boisés, implantation de bandes riveraines). Toutefois, aucun élément de ces outils ne permet à première vue de traiter de l'intégration de ces aménagements au paysage local (ex. modulation de la bande riveraine pour préserver certaines vues appréciées des résidents). De plus, malgré les outils en place, différents observateurs font état du chemin qui reste à parcourir pour une réelle prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles (CAAAQ, 2008, p. 50). À ce compte, le suivi 2007 du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec (BPR Infrastructure, 2008) soulève que seulement 46% des entreprises de grandes cultures recensées disent respecter la bande riveraine de 3 m. Le pourcentage des entreprises qui aménagent, sèment ou plantent des végétaux (herbacées, arbustes ou arbres) dans cette bande dans le but de protéger la rive et le cours d'eau demeure faible, à 13% pour l'ensemble des secteurs selon la même source. Pour sa part, le chapitre sur la production agricole du rapport du commissaire au développement durable (Mead *et al.*, 2008) note la performance mitigée des ministères et organismes concernés par les deux moyens privilégiés pour en arriver à un développement de l'agriculture respectueux de l'environnement : l'écoconditionnalité et la prise en compte de la capacité de support des bassins versants dans la gestion des activités agricoles. La question de l'efficacité des mesures en place reste donc en suspens.

Deuxièmement, les mesures réglementaires constituent toujours l'approche pour laquelle les outils sont les plus nombreux (près de la moitié d'entre eux). À cet effet, les outils disponibles pour mettre en œuvre les aménagements débordant les visées agroenvironnementales (aspect des bâtiments et diversité et disposition des cultures) sont d'ordre réglementaire⁴. Pourtant, l'obligation de favoriser l'usage agricole (une limitation de l'activité agricole ne doit pas être induite au point où elle rendrait l'usage non viable (MAMROT, 2009) rend l'approche réglementaire épineuse.

⁴ Certaines mesures de concertation pourraient prendre ce type d'aménagement en compte, toutefois elles sont très récentes ou encore non implantées.

Troisièmement, parmi les mesures relevées, on compte assez peu de mesures incitatives (deux sur vingt). Pourtant les aménagements proposés dépendant de la participation de propriétaires, il semble que ce type de mesures soit particulièrement essentiel.

Quatrièmement, la présente analyse a relevé une multiplicité d'acteurs impliqués à travers les différentes mesures répertoriées : cinq ministères, quatre paliers de gouvernement et une poignée d'organismes gravitent autour de ces questions. À cet effet, il n'y a qu'à noter la multiplication des mesures de concertation depuis les dernières années : les plans directeurs de l'eau (PDE) des organismes de bassin versant, les plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) des commissions régionales des ressources naturelles et du territoire (CRRNT), les éventuels plans de développement de la zone agricole (PDZA) des MRC et les désignations de paysages culturels patrimoniaux qui pourraient un jour être accordées par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF).

3.1.2 HYPOTHÈSES RELATIVES AUX BLOCAGES À LA MISE EN ŒUVRE DES SCÉNARIOS ALTERNATIFS

Le relevé des outils québécois qui permettraient de planifier et de mettre en œuvre les aménagements multifonctionnels proposés dans les scénarios fournit une nouvelle perspective sur la faisabilité des scénarios et permet de poser quatre hypothèses :

Hypothèse 1 – Non seulement les outils agroenvironnementaux actuels ne permettent pas d’assurer la pleine prise en compte des aspects esthétiques, patrimoniaux et plus globalement de la qualité des cadres de vie, mais différents facteurs limitent leur portée réelle au plan environnemental.

Hypothèse 2 – En raison de leur nature réglementaire, les outils aptes à promouvoir des aménagements visant spécifiquement la qualité des cadres de vie sont peu susceptibles d’être utilisés en zone d’intensification agricole.

Hypothèse 3 – Les mesures incitatives en place sont insuffisantes pour assurer la mise en œuvre des scénarios.

Hypothèse 4 – Vu la diversité des acteurs impliqués et des niveaux de gouvernance en lien avec chaque outil, la mise en cohérence de ceux-ci pourrait représenter un défi considérable.

Ce sont donc là les hypothèses qui serviront de cadre à l’analyse des propos des professionnels.

3.2 REGARDS DES PROFESSIONNELS : VISION INTERNE

Cette section présente le fruit des discussions ayant eu cours dans les trois groupes de professionnels de l'aménagement. Est tout d'abord présenté un portrait des professionnels ayant participé à l'étude. Ensuite, les thèmes liés aux quatre hypothèses formulées au point 3.1.2 sont abordés, suivi d'un point qui aborde d'autres blocages identifiés par les professionnels et débordant de ces hypothèses initiales. Finalement, les solutions envisagées par ces mêmes professionnels pour la mise en œuvre d'aménagements multifonctionnels sont présentées.

3.2.1 PROFIL DES PARTICIPANTS

Les 23 participants travaillent au sein de différents types d'organisme, comme en témoigne la figure 3.1 qui indique le nombre de professionnels rencontrés pour chaque catégorie de lieu de travail. Plus du quart d'entre eux sont employés dans une direction régionale d'un ministère que ce soit celui de l'agriculture (MAPAQ), de l'environnement (MDDEP), des ressources naturelles et de la faune (MRNF) ou bien des affaires municipales (MAMROT). À cette catégorie a aussi été assimilé un intervenant de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). Les organismes à vocation environnementale sont aussi bien représentés (organisme de bassin versant, club conseil agroenvironnemental et agence forestière), de même que ceux ayant comme vocation le développement local (ex. centre local de développement). Les autres participants proviennent des municipalités régionales de comté, des municipalités locales ou des directions régionales des syndicats agricoles.

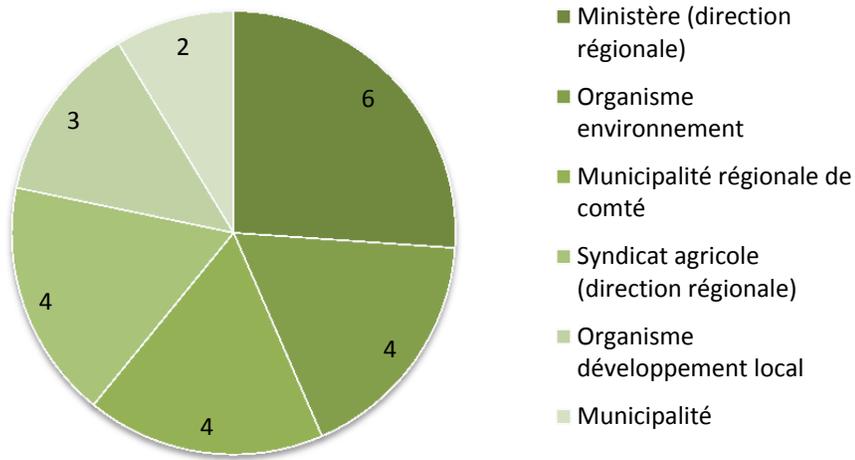


Figure 3.1 : Lieu de travail des participants

L'expérience avec les questions d'aménagement en zone agricole varie aussi parmi les participants, comme l'illustre le tableau III.III. La majorité des professionnels rencontrés ont toutefois une expérience de plus de 5 ans.

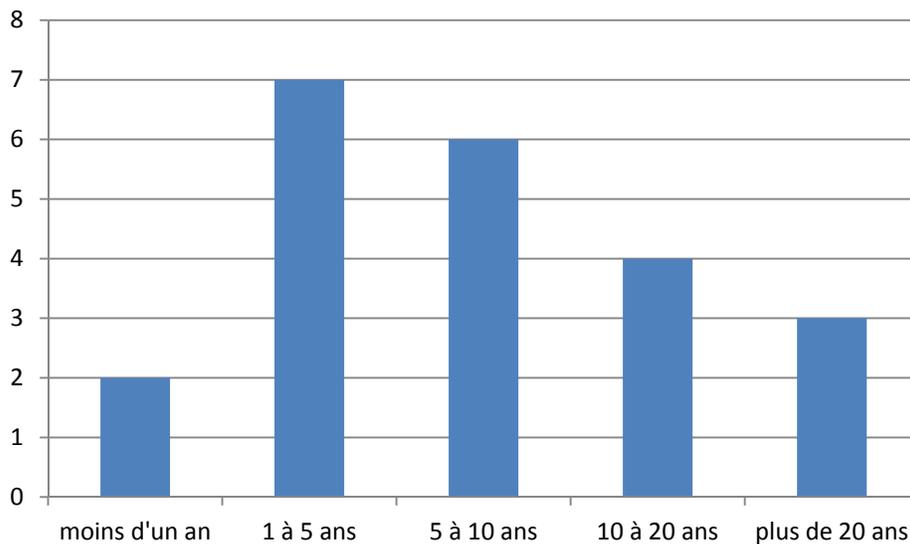


Tableau III.III : Expérience des participants quant à l'aménagement en zone agricole

3.2.2 BLOCAGES RELATIFS AUX HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Les thèmes liés aux blocages à la mise en œuvre ont été regroupés selon qu'ils se rapportent à l'une ou l'autre des hypothèses. La figure 3.1 synthétise l'ensemble des résultats. Le nombre de commentaires ayant trait à chaque thème est indiqué entre parenthèses.

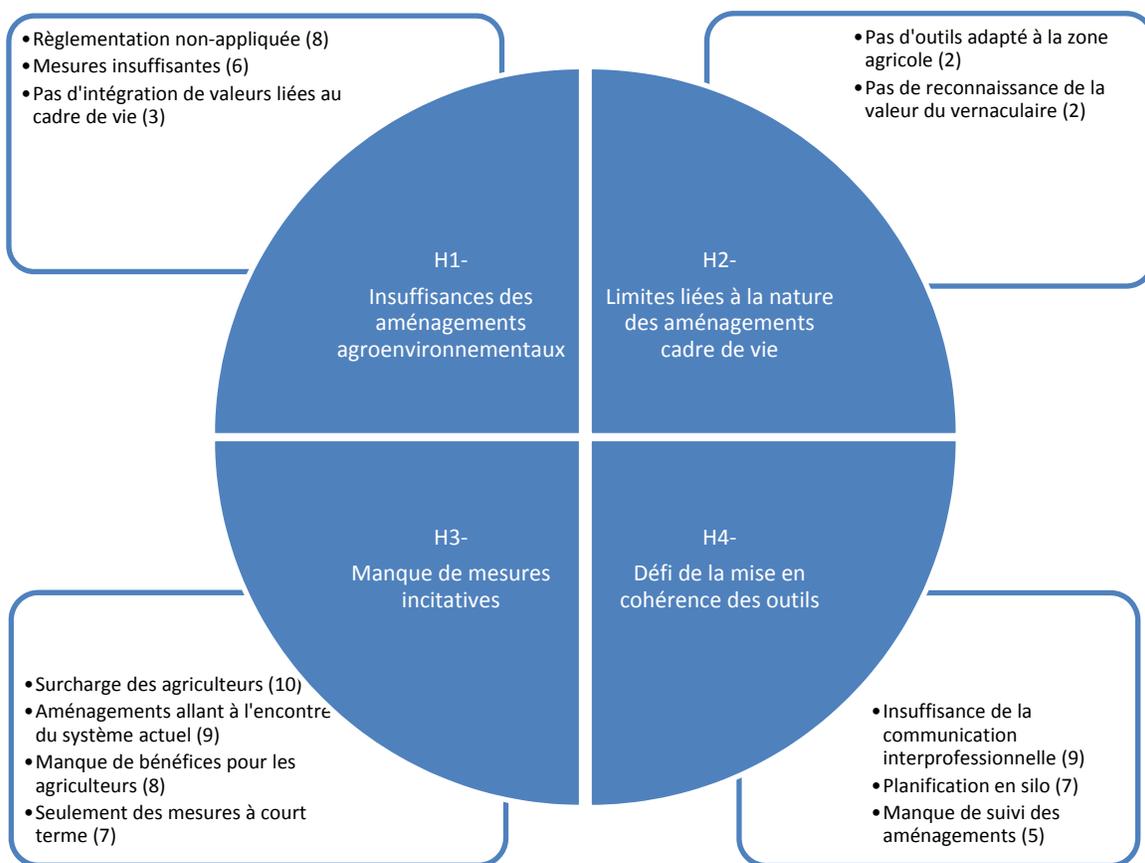


Figure 3.2 : Blocages à la mise en place de scénarios multifonctionnels identifiés par les professionnels et ayant trait aux hypothèses

Aménagements agroenvironnementaux : encore du chemin à parcourir

Les scénarios proposés ne prennent pas seulement en compte la qualité environnementale des aménagements agroenvironnementaux, mais aussi leurs valeurs liées à la qualité du cadre de vie. La recherche documentaire a permis de formuler l'hypothèse que les outils agroenvironnementaux actuels n'incitent pas la prise en compte de ce deuxième type de fonctions. Les professionnels rencontrés indiquent qu'effectivement, cette prise en compte ne fait pas partie de leurs pratiques actuelles bien que certains sentent que cela puisse avoir un impact sur l'acceptabilité des aménagements, comme le montre une anecdote rapportée par un des professionnels :

*« On est dans un projet de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole (...). On se retrouve finalement à reboiser six hectares (...) complètement cultivés dont une pointe (...) un secteur assez fragile. On a un voisin à un moment donné qui arrive, écoute, pas de bonne humeur, là c** il allait plus voir le pignon de l'église, puis là c'était le bout de la m*... (ton incrédule). »*

Au sein du même projet, l'utilisation d'une diversité de scénarios de reboisement permettait toutefois de prendre en compte les appréciations des propriétaires, donc aussi nécessairement certaines valeurs en lien avec la qualité du cadre de vie.

« (...) on a replanté (...) des essences qui étaient intéressantes, pas juste pour la productivité. On a fait plein plein de scénarios d'aménagements différents puis on a fait choisir les gens. (...) Puis il y a en a qui, par exemple M. D. (...) elle ce qui la fait triper, c'est de ramasser des petits fruits. Donc là dans le fond on lui en a planté des variétés indigènes, mais des tonnes de variétés! Donc elle, elle tripe à aller les ramasser et là elle va les vendre à des transformateurs de la région, des tables champêtres autour. Ben ça c'est un projet environnemental auquel on a collé un aspect de plus. Son mari a été convaincu parce que lui dans le fond sa propriété, c'était un endroit qui était très très difficile à cultiver année après année, il s'arrachait... il ne voulait pas y aller ni lui ni son frère. Donc c'est un endroit qu'on a récupéré (...) sa propriété prend de la valeur, (...) puis de l'autre bord, la madame ramasse ses petits fruits puis tout le monde est heureux. »

Cet extrait montre qu'une prise en compte des valeurs liées au cadre de vie est possible, indépendamment de l'outil utilisé, et que cette dernière dépendrait plutôt de la sensibilité des professionnels en regard de ces modulations.

Les professionnels rencontrés perçoivent d'autres blocages à la mise en œuvre des aménagements agroenvironnementaux. Le premier de ces blocages concerne les difficultés d'application de la réglementation actuelle par rapport à la bande riveraine. Deux problèmes semblent être à la source de ce phénomène : le manque de ressource pour appliquer le règlement au niveau municipal et la réticence d'imposer des contraintes aux producteurs agricoles vu leur surcharge de travail.

« (...) des jeunes qui arrivaient en agriculture, qui avaient des responsabilités de prendre la terre en charge avec la grosse commande que ça suppose. (...) puis se faire dire (par eux) : "Achale-moi pas avec ton environnement, achale-moi pas avec ton paysage, achale-moi pas avec tes maudites bandes riveraines, je suis chez nous. Si tu les veux, achète-les. ". »

« Quand t'as un paquet de maires qui te disent : "Moi je ne mettrai jamais mon inspecteur à faire l'inspection des cours d'eau! ". (...) On a cette obligation-là, nos inspecteurs ont l'obligation de faire le tour de tous les cours d'eau une fois par année... qui fait ça?»

Au-delà du manque d'application de la réglementation en place, certains professionnels font état de l'insuffisance des mesures actuelles pour faire une réelle différence au plan environnemental.

« Quand on va arrêter de faire de l'homéopathie, puis qu'on va mettre une vraie bande riveraine, elle va au moins avoir 10 m, puis on en parlera plus du 1 m. Quand le producteur va te donner 10 m, tu vas vouloir le financer le 10 m.»

En résumé, l'hypothèse initiale voulant que les aménagements agroenvironnementaux aient tendance à n'être considérés que du point de vue de leur utilité environnementale et peu pour d'autres fonctions qui se rapportent davantage au cadre de vie se doit d'être nuancée. Il existe en effet des projets où de telles dimensions des aménagements sont considérées, même si cette prise en compte n'est pas inspirée par l'outil utilisé. Ces projets ne constituent toutefois pas la norme, l'exemple donné plus haut n'ayant été appliqué qu'à un sous-bassin spécifique dans le cadre d'un projet pilote. En ce qui a trait à la performance environnementale des aménagements agroenvironnementaux, les professionnels soulèvent que certains outils ne sont pas utilisés à leur plein potentiel, parce qu'encore non appliqués.

De plus, ces outils ne sont parfois pas suffisants pour répondre aux problématiques environnementales rencontrées.

Aménagements liés à la qualité du cadre de vie : reconnaître ce qui a de la valeur

Les scénarios proposent deux aménagements qui ne sont pas à proprement parler agroenvironnementaux (aspect du cadre bâti et disposition des cultures pour garder des vues ouvertes de la route). La revue documentaire indique que les mesures soutenant la mise en œuvre de tels aménagements sont surtout de nature réglementaire. L'hypothèse formulée tient au fait que cette approche est peu susceptible d'être appliquée par les professionnels en zone d'intensification agricole. Alors que certains intervenants affirment qu'« *il y a des programmes à mettre en place* », d'autres relèvent que l'utilisation en zone agricole d'outils tels le PIIA⁵ n'est pas toujours heureuse, principalement parce que ces plans ont généralement pour objet la zone urbanisée et que sortis de ce contexte, ils perdent leur sens.

« (...) j'ai des copains qui se sont retrouvés dans des municipalités en zone agricole, des municipalités relativement urbanisées. Ils ont eu des problématiques à un moment donné, que dans des projets agricoles, ils se sont retrouvés avec des réglementations de ville. (...) À quelque part, il y a une notion d'aménagement qui est bien différente quand on tombe en zone active agricole, versus un aspect visuel. Puis on arrive dans un parc industriel, ben écoute, t'as un aspect visuel dans un parc industriel qui est normal, dans un village c'est normal. T'arrives en zone agricole, les gens comme il dit, ils n'ont pas de problème à voir un silo en béton en zone agricole, c'est standard, c'est normal que ce soit en béton en zone agricole.»

⁵ Le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) est une mesure contenant des indications pour l'aménagement de l'espace, permettant à une municipalité d'évaluer de façon qualitative certaines catégories de projet ou l'aménagement propre à certains territoires. Il permet la prise en compte des particularités de chaque situation.

On relève ainsi qu'on doit traiter la zone agricole séparément puisqu'elle a ses réalités propres (une interdiction de l'utilisation de certains matériaux s'appliquant à une zone urbanisée ne devrait ainsi pas nécessairement s'appliquer en zone agricole).

D'autres intervenants soulignent l'importance de reconnaître, en amont des actions d'interventions, la valeur de ce qui est en place et propre à une communauté, « *le vernaculaire* » comme l'emploie un des participants.

« *Mais les gens qui se sont fait imposer des PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) dans les villages (disent) : «Pourquoi les barotins faut qu'ils soient tournés de même? Pourquoi le pourcentage d'ouverture il faut qu'il soit comme ça? ". Souvent, c'est parce qu'il y a quelqu'un qui l'a pensé ailleurs puis qu'il l'a imposé là. C'est le meilleur exemple d'imposition d'une norme qui ne colle pas du tout aux aspirations des gens. Travaille avec un CCU (comité consultatif en urbanisme), regarde ta rue principale, démontre la valeur de tes bâtiments. Là le monde du CCU avec le conseil vont dire : "Bien oui ça a bien du bon sens, ces bâtiments-là sont précieux puis on va essayer d'intervenir différemment". »*

En regard de l'hypothèse de départ, il semble clair que l'approche réglementaire offerte notamment dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) n'est pas privilégiée par les intervenants. On apprend qu'un travail en amont des outils semble être nécessaire afin que soit partagée une certaine reconnaissance de ce qui est à valoriser (type de bâti, etc.). Nous reviendrons à la section 3.2.3 sur les réticences à agir sur l'aspect cadre de vie des territoires agricoles.

Manque de mesures incitatives : bénéfiques collectifs vs coûts individuels

Les scénarios proposés contiennent de multiples aménagements qui, bien qu'effectués sur des terrains privés, procurent des bénéfices collectifs que ce soit au niveau de l'environnement ou du cadre de vie. L'hypothèse issue de la recherche documentaire soutient qu'il n'y aurait pas, à travers les outils actuels, assez de mesures incitatives pour

que les propriétaires adoptent de telles pratiques. L'expérience des professionnels tend à confirmer cette hypothèse. Premièrement, les mesures incitatives en place ne permettraient d'apporter qu'un soutien à court terme. Deuxièmement, dans le contexte de surcharge des producteurs et dans la mesure où certains aménagements proposés vont à l'encontre du modèle agricole actuel, les aménagements ne présenteraient tout simplement pas assez de bénéfices aux yeux des propriétaires en regard des frais ou du travail encouru.

Plusieurs intervenants mentionnent qu'il manque de mesures incitatives à long terme. Par exemple, le programme Prime-Vert finance l'implantation d'aménagements, mais pas leur entretien.

« (...) tu plantes le brise-vent, tu finances l'implantation du brise-vent, mais tu ne donnes pas une cenne pour l'entretien. (...) (les outils) ne sont pas appliqués sur un assez long terme, parce qu'ils changent à mesure, ou encore ils ne mettent pas les dispositions qu'il faut pour l'entretenir dans le temps. Puis ça, ça fait qu'on a un peu de misère à avoir le fruit de ce qu'on fait avec le temps. »

D'autres intervenants déplorent aussi que les projets se fassent sur de courtes périodes :

« (Il manque) une espèce de suivi continu aussi... c'est souvent ça, les ressources sont jetables. Tout est un éternel recommencement, on fait un projet après ça on s'en va... (...) Les ressources d'accompagnement, les programmes changent (...) tout change autour du producteur. »

Les conséquences de ce manque de permanence constituent parfois une réelle source de découragement pour certains professionnels :

« On plante une haie brise-vent il y a 15 ans. L'arbre devient un peu trop gros, et là on le coupe parce qu'il fait de l'ombre et qu'il devient dérangeant, mais quand il était petit on a payé pour, on s'est arrangé pour le mettre là (...) Tsé, couper des haies brise-vent qui ont 15-20 ans à peu près... elle commençait juste à être cute ! »

Il semble donc qu'il y ait une iniquité dans le fait que certains aménagements présentent des bénéfices collectifs, mais des coûts individuels (en argent ou en temps) qui ne semblent pas acceptables pour les producteurs.

« (...) ça fait 15 ans que je travaille en agroenvironnement, puis je me rends compte que presque systématiquement il y a des pratiques qui permettent d'avoir un gain même pour l'entreprise agricole, mais en général ça s'accroche aussi à une charge supplémentaire de travail, et en temps normal il ne le ferait pas s'il était en conventionnel. Parce que toute l'industrie d'engrais pétrochimique fonctionne bien parce qu'elle se base sur quelque chose de rapide, facile, efficace, productif, rendement. Moi j'arrive avec quelque chose d'à côté, une charge supplémentaire, l'achat de machinerie supplémentaire, à un moment donné, je veux dire...»

C'est d'ailleurs pour ces raisons d'efficacité que plusieurs des aménagements proposés donnent l'impression d'aller à l'encontre du système actuel, comme le rapporte cet intervenant qui est aussi producteur agricole.

« Tout à l'heure, t'as parlé de champs, de diversité de culture côte à côte pour garder comme un damier un peu... c'est sûr que vis-à-vis l'agriculteur intensif, moi chez nous j'ai tendance à... j'alterne mes cultures, mais je fais des grands blocs. J'essaie d'avoir les plus grands blocs possibles, parce que mon but c'est de maximiser mon rendement de travail tu sais.»

« On est dans une vague de fond qui va probablement à l'encontre de ça (les questions de tailles des parcelles, disposition et diversité des cultures des scénarios), donc c'est comme si on demandait à nos producteurs agricoles, d'aller complètement en sens inverse de où c'est que l'économie agricole nous mène... à un moment donné il faut les payer pour ça!»

Un autre participant mentionne que les avantages de certains outils de planification ne sont pas aussi grands pour les propriétaires en zone agricole que pour ceux en zone urbanisée :

« (...) les plans d'intégration architecturaux en milieu résidentiel, ça va donner une plus-value à la maison. Pour le moment, faire ça en campagne sur la terre, quand tu vas la vendre, t'auras pas une plus-value pour la vendre. T'as une rivière sur tes terres, t'es-tu mal foutu, tsé!... (...) jusqu'où on va aller lui gruger sa marge de bénéfice vs l'autre en ville qui va gagner de la valeur sur sa maison, parce qu'il va être dans un quartier où tout va... se compléter. »

L'hypothèse soutenant que les mesures incitatives ne sont pas assez nombreuses et importantes pour que les producteurs s'intéressent aux aménagements proposés dans les scénarios semble donc être appuyée par la vision des professionnels de l'aménagement. Ceux-ci pointent toutefois particulièrement le caractère « court terme » des mesures en place de même que la nécessité de trouver davantage de mécanismes pour soutenir l'adoption de pratiques qui offrent des bénéfices collectifs tels que celles proposées dans les scénarios d'aménagement multifonctionnel.

Défi de la mise en cohérence des outils

La quatrième hypothèse concerne l'aspect organisationnel de la planification : au-delà des outils eux-mêmes, la diversité des acteurs et des niveaux de gouvernement impliqués rendrait la mise en cohérence des différents outils difficile. À cet égard, plusieurs intervenants soulignent que la majorité des outils nécessaires sont en place, mais que le problème réside plutôt dans leur articulation.

Premièrement, la planification se fait encore de façon trop sectorielle, en d'autres termes, il manque de concertation entre les différents acteurs territoriaux et ministériels.

« On veut amener le territoire à se planifier avec des aménagements multifonctionnels. Puis là on travaille en silo au lieu de travailler dans un scénario totalement intégré. »

Toutefois, certains intervenants admettent que cette concertation, aussi souhaitable soit-elle, demande temps et argent et que les ressources n'y sont pas toujours adéquatement allouées.

« (...) tsé tu dis : "On va se concerter". Oui mais ça coûte de quoi ça! Puis on arrive à payer ça comment? Quand on parlait d'implication globale du pool gouvernemental ou du pool collectif, ben il faut que ça se paye ces actions-là de concertation, sans ça... la bonne vertu, ça n'avancera à rien. »

Un exemple d'un manque de concertation et de vision soulevé par un intervenant concerne le choix des essences pour des haies brise-vent. En effet, certaines espèces d'arbres sont reconnues pour croître davantage verticalement qu'horizontalement, limitant l'ombre portée au champ et du même coup l'entretien de la haie.

*« Quand tu prends ce qu'on a planté ici (pour des haies brise-vent)... parce que c'est ça qu'on a fait fondamentalement, on a pris les arbres que le ministère nous donnait, avec des branches là... c** des mélèzes japonais, ça a des branches, ça part de là et ça s'en va quasiment... (Il montre l'autre bout de la pièce). C'est les essences des fois... le choix n'a pas été... Il y a un paquet d'incohérence. »*

Ceci mène à un autre thème souvent relevé par les intervenants : l'importance de la communication interprofessionnelle. Le cas typique est celui de l'agronome et de l'ingénieur forestier qui peuvent intervenir sur le même type d'aménagement, mais avec des perspectives différentes. Plusieurs professionnels notent toutefois qu'il y a un dialogue de plus en plus soutenu entre ces différentes sphères professionnelles :

« Mais au niveau des professionnels sur le territoire on dirait qu'ils se parlent plus, ou il y a plus d'échange d'informations qu'avant. C'est peut-être Internet qui fait ça ou je ne sais pas trop, mais... on côtoie plus d'agronomes, nous les ingénieurs forestiers, qu'on n'en côtoyait et qu'on va faire aussi dans l'avenir... les aménagistes du territoire, etc.»

La régionalisation de plusieurs ministères et les autres mesures de décentralisation sont aussi vues comme un facteur important de cette communication accrue. Mais outre la communication d'individu à individu, c'est surtout la communication entre organismes (ministères ou autre) qui semble être déficiente en particulier pour protéger des aménagements déjà réalisés.

« Il manque une transmission de la communication. Il faudrait les former, je ne sais pas les instances, leur dire, il y a eu de l'aménagement qui a été fait là. C'est parce que ce n'est pas intégré, chacun des ministères fonctionne en silo, protège ses investissements à lui, mais ne regarde pas le voisin.»

« (...) quand t'as un producteur qui nivèle son champ et qu'il passe la sole. (...) il l'enlève la bande riveraine, il revient jouer dedans! Comment on pourrait faire pour s'assurer que s'il y a eu des travaux éventuellement subventionnés par Prime-vert ou je ne sais pas trop, qu'on ne vienne pas toucher...»

« On pensait peut-être éventuellement régler la coupe d'arbres des haies brise-vent (au niveau de la MRC). Mais je ne peux même pas te dire où elles sont! »

Le même phénomène se produit pour des investissements forestiers qui peuvent parfois être perdus en raison d'une reconversion d'usage des terres.

« ...il y a beaucoup de plantations qu'on fait ou de boisés où on investit qui se sont ramassés en blé d'Inde, avec la bénédiction des gens du ministère, club agro, etc. Et le monsieur trois quatre ans avant il avait demandé des subventions, on lui avait versé sept ou huit mille dollars pour faire des travaux forestiers, puis il s'en va faire du blé d'Inde avec ça ! »

Il semble donc exister une lacune en terme de protection des investissements que ce soit de point de vue de l'agriculture ou de la foresterie. Certains professionnels, sans même parler d'intégration des approches entre ministères ou organismes, décrivent un manque de suivi des investissements à l'interne.

Que ce soit donc au niveau d'une planification trop « en silo », d'une culture de communication interprofessionnelle encore jeune qui résulte en un manque de suivi intégré des aménagements financés, les professionnels rencontrés identifient le défi de la mise en cohérence des approches et des outils comme un blocage important à la réalisation d'aménagements multifonctionnels appelés à durer dans le temps.

3.2.3 AUTRES BLOCAGES ÉNONCÉS

Au-delà des hypothèses formulées, certains professionnels ont exprimé des réserves par rapport à la mise en œuvre des scénarios d'aménagement multifonctionnel, ce qui constitue en soi d'autres blocages qui n'avaient pas été anticipés. Premièrement, certains mettent en doute l'utilité même d'intervenir sur les fonctions liées à la qualité du cadre de vie en zone d'intensification agricole et, deuxièmement, ils s'interrogent sur la méthodologie menant à

l'obtention des scénarios et leur applicabilité à l'ensemble de la zone d'intensification agricole.



Figure 3.3 : Autres blocages à la mise en place de scénarios multifonctionnels identifiés par les professionnels

Ne pas intervenir sur la fonction « cadre de vie »

Les aménagements proposés étant tous en terrain privé, plusieurs intervenants font mention d'ingérence en parlant des scénarios ou de toute autre démarche tentant d'agir sur la qualité du cadre de vie, que ce soit du point de vue de l'agriculture ou de celui de l'espace résidentiel.

« *Moi je travaille avec les producteurs agricoles puis on les entend toujours par rapport à ... l'ingérence. Pour eux autres c'est de l'ingérence : " C'est ma propriété, je peux-tu faire ce que je veux ?"»*

« *Ça va être dur à gérer... ma fille est en train de se bâtir une maison... je sais que la conseillère de la municipalité où est-ce qu'elle est, elle dit : " Ha... Elle n'est pas pour démolir sa vieille maison, c'est une québécoise traditionnelle! ". C'est-tu toi qui vas aller la rénover puis aller rester dedans? Elle, elle veut une maison de 2011! Comment tu concilies, les gens qui veulent se garder un paysage de même, ces maisons traditionnelles là. Si la personne qui en est propriétaire est d'avis de ça et que tu lui offres un soutien, ça va faciliter les choses ! Mais si tu lui demandes de tout supporter ça et que ce n'est pas ça qu'elle veut en plus... eh. Ça ne va pas bien.»*

Ainsi, il ne faut pas sous-estimer l'irritant que peut constituer la prise en compte de regards multiples (illustrés dans les scénarios) sur un terrain privé, surtout en zone d'intensification agricole :

« Mais l'approche paysagère, si j'étais un producteur agricole, ça me ferait peur. C'est trop de zones grises. »

« Souvent, ces choses-là viennent de pressions du milieu (...) Chez nous ça va bien, c'est agricole chez nous. Mais si je regarde mes copains qui font de la volaille dans des municipalités où c'est rendu touristique à 90%, c'est sûr que les fermes, ça fait partie du paysage, puis toute, mais (...) ils risquent de se faire imposer des normes de bâti pour des gens qui s'en vont dans le bois en villégiature puis tout, mais pas par rapport vraiment au paysage agricole, mais par rapport à l'idée qu'ils (les villégiateurs) ont de l'agriculture.»

« Parce que tsé, on parle de paysage agricole en zone intensive, faut être conscient de ça. Ce n'est plus du paysage agricole sur le bord de la Gaspésie où le revenu de la municipalité c'est du tourisme, puis on veut amener du tourisme en place. Le but principal de ce territoire-là c'est de produire de l'alimentation pour les villes. Alors le paysage, on peut essayer de minimiser les impacts, mais ce n'est pas le but principal de cette fonction-là. Moi je dis toujours, la zone verte, c'est le parc industriel des agriculteurs. À partir de là, il y a l'aspect environnement, ça, ça se défend assez bien, mais l'aspect... Puis écoute on vit dedans nous autres aussi, on aime ça garder un visuel raisonnable, tu sais, dans la mesure du raisonnable aussi.»

Cette idée que plutôt d'intervenir, il faudrait laisser faire une certaine autorégulation, est aussi présente dans un thème qui est récurrent : le paysage évolue de toute façon et il faut s'y adapter au lieu de penser à l'adapter.

« Le paysage sur lequel on se questionne aujourd'hui, puis qu'on se dit : « Ça n'a pas de bon sens, ce n'est pas comme dans temps. » j'ai l'impression que mes enfants vont dire : " Eille, ce n'est pas comme dans le mien. ". C'est un paysage qui évolue tout le temps. »

« (...) mais un bâtiment de bois pour garder un cachet à l'ancienne... écoute, on est aujourd'hui en 2011, puis les gens qui bâtissent des maisons en ville aujourd'hui, ils ne les bâtissent plus comme ils bâtissaient il y a 40 ans, ce n'est plus le petit bungalow un étage en brique rouge, il y a toutes sortes d'autres matériaux qui sont utilisés. Écoute, en agricole c'est pareil, aujourd'hui, on est en 2011, y'a des matériaux qui sont différents de ce qu'on avait en 1900 et il faut vivre avec ça, que ça va changer un peu le paysage agricole.»

Un intervenant était d'avis que les lois du marché prenaient déjà soin d'influencer le cadre bâti en contexte agrotouristique :

« (...) au niveau du bâti, moi je le vois peut-être plus au niveau agrotouristique, des gens qui vendent à la ferme en circuit court, il y en a peut-être plus qui ont des bâtiments en bois. Mais quand on est une grande culture (...) ça ne te fait pas vendre plus que tu sois en bois. Tandis que l'autre c'est peut-être bon qu'il ait un décor un peu plus propice à l'accueil. »

L'autre argument pour laisser évoluer les territoires sans intervenir au niveau du cadre de vie est celui qui soutient qu'on s'adapte toujours à tout de toute façon :

« J'ai l'impression qu'on s'adapte toujours... parce que peu importe que la vue soit bloquée, au départ ça va achaler puis après 10-20 ans ça va faire partie de ta réalité puis quand ils vont la couper là tu vas trouver ça tannant, tu vas dire : " Mon Dieu pourquoi ils ont fait ça, ça pas de bon sens! ". (...) Ils ont coupé des arbres en arrière de chez nous. Je capotais, je me disais : " Je vais vendre la maison! ". Je le vois plus là! »

Un dernier argument soulevé pour ne pas intervenir sur la fonction « cadre de vie » des zones d'intensification agricole soutient qu'il ne s'agit pas d'une priorité en milieu rural et qu'il est plus important de se soucier d'une part des aménagements strictement agroenvironnementaux, et d'autre part du cadre de vie en milieu villageois.

« Je pense qu'il y a quand même une réglementation qui est là plus au niveau agroenvironnemental qui pourrait juste s'appliquer, que ce soit fait dans les règles de l'art. D'atteindre un niveau paysager, avec des percées ouvertes, je ne pense pas que ça devienne une priorité, je pense qu'il y a probablement d'autres choses à travailler avant d'en arriver là. »

« Alors dans le fond, de tels outils, moi je pense qu'il y a plus de travail à faire sur les villages, les noyaux villageois ruraux avant de s'attaquer aux rangs et aux espaces de production agricole. »

En résumé, plusieurs raisons sont invoquées par certains professionnels pour ne pas intervenir sur le cadre de vie en zone d'intensification agricole : que ce soit parce qu'ils perçoivent que la prise en compte d'une diversité de regards quant à l'aménagement de terres privées n'a pas sa raison d'être; parce que les choses évoluent et qu'on doit simplement s'y adapter ou, finalement, parce que cette question ne constitue pas une priorité.

Des scénarios qui ne sont pas issus du milieu

Se faisant présenter des scénarios déjà construits, certains intervenants questionnent leur légitimité par rapport à leur propre territoire. En effet, les résultats du volet valorisations/dévalorisations des résidents ne sont pas perçus par tous comme étant représentatifs de toute la zone d'intensification agricole :

« C'est vrai que c'est relatif hein. (...) D'un endroit à l'autre... si c'est dans le coin de Lanaudière, peut-être que c'est différent dans notre coin (Montérégie). »

Aussi, par rapport à ce souci de représentativité locale, plusieurs intervenants soulignent l'importance d'un ancrage territorial et participatif du projet d'aménagement :

« Tant et aussi longtemps que la population ne fera pas partie du projet, on ne réussira pas à faire quelque chose. Là, c'est toujours quelque chose qui est imposé, qui arrive de l'extérieur, qui arrive d'un regard expert, (...) lui (le producteur) il en a pas grand-chose à cirer... si ce n'est qu'à un moment donné de faire une démarche avec d'autres : " Chez nous dans mon rang, est-ce qu'on s'attaque au rang différemment? Si oui, qu'est-ce que je suis prêt à faire demain matin ? ". (...) c'est réellement à long terme, il faut engager les gens dans cette avenue-là et non arriver à leur proposer quelque chose parce qu'ils n'adhéreront pas s'ils n'ont pas participé. »

Au-delà des propriétaires, certains croient que ce sont tous les intervenants qui devraient être mis à contribution pour concevoir les scénarios d'aménagements :

« (...) mais je trouve qu'il manque de cohésion entre les différents corps professionnels, que ce soit l'agronome pour le choix du drainage, l'ingénieur forestier pour l'arbre qui va aller à côté du système de drainage, que lui connaît. Vraiment ce que chacun CONNAÎT (...) il va falloir asseoir tous ces professionnels-là ensemble (...) mais si on part.... je ne sais pas, juste avec un groupe, une MRC quelconque, puis elle dit : "Moi avec mes compétences, ma vision je pars puis on fait tel PIIA. ". Ben je suis pas sûr que ça va plaire à l'agronome ou à l'ingénieur forestier, (...) ça va grafigner à quelque part.»

Il semble donc que la participation des propriétaires et des professionnels à la conception des scénarios d'aménagements soit pour certains un préalable à leur mise en œuvre. L'approche adoptée dans cette recherche ne conviendrait donc pas à tous les intervenants qui y verraient une imposition de l'extérieur. Toutefois, la perspective d'utiliser le cadre de vie comme porte d'entrée à la réalisation d'aménagements multifonctionnels constitue une option intéressante aux yeux de certains intervenants, bien qu'elle n'ait pas été partagée par tous. D'ailleurs, comme illustrée au point 2.1.1, cette perspective est déjà présente dans certains projets pilotes, bien que non spécifiquement identifiés comme tels.

3.2.4 SOLUTIONS VERS LA MISE EN ŒUVRE D'AMÉNAGEMENTS MULTIFONCTIONNELS

Les professionnels rencontrés ont soulevé nombre de pistes de solution pour faire face aux blocages rencontrés et qui permettraient de tendre vers des scénarios d'aménagement multifonctionnel en zone d'intensification agricole. La figure 3.3 regroupe les plus couramment citées.

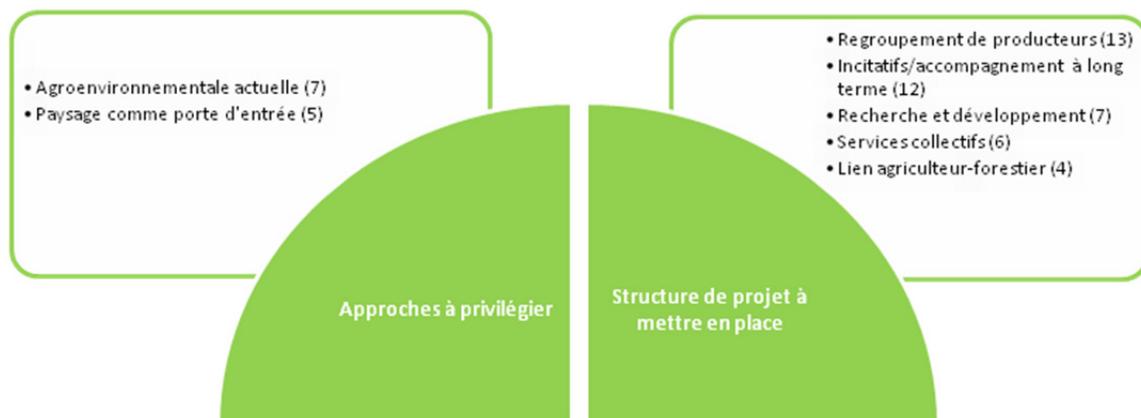


Figure 3.4 : Solutions identifiées par les professionnels en regard d'une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité des territoires

Intégrer ou pas une nouvelle approche

La plupart des solutions invoquées s'inscrivent dans l'approche agroenvironnementale actuelle, donc avec des outils déjà en place. Ces intervenants croient en effet qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une nouvelle approche pour engendrer les effets désirés sur le cadre de vie.

« (...) juste l'application de la bande riveraine, ils ont réalisé qu'ils seraient mieux de l'appliquer. Déjà là j'ai espoir que ça change le paysage... »

« Ce n'est pas tellement un problème d'outils, c'est de bien les utiliser. Comme les règlements sont tous là... »

« (...) je pense que pour le paysage, ce n'est pas de mettre des normes, parce que des normes c'est difficile d'application. C'est le gros bon sens sur le terrain, dans les plans d'aménagement. Mais l'écoconditionnalité, c'est l'outil pour forcer à avoir des plans d'aménagement qui eux ne doivent pas être régis par des règlements, des normes et tout ça, c'est le gros bon sens qui doit l'emporter dans ces choses-là. »

L'objectif serait donc davantage d'appliquer la réglementation et les dispositifs en place en passant entre autres par l'écoconditionnalité.

Sans nécessairement adopter un cadre réglementaire, certains intervenants voient d'un bon œil le fait d'approcher les propriétaires avec la perspective de réaliser des aménagements pour améliorer leur cadre de vie plutôt que d'amener ces aménagements strictement du point de vue de l'agroenvironnement.

« Mais moi j'aime bien le paysage comme prétexte, dans le fond on ne l'a pas abordé, mais ça deviendrait un peu un outil supplémentaire pour qu'on puisse (agir) au niveau de l'environnement... »

« Je pense que ce n'est pas fou, ça touche à la fierté. Ça touche complètement à la fierté. »

Certains intervenants considèrent que le paysage pourrait ainsi devenir une porte d'entrée pour parler d'aménagements multifonctionnels.

Des projets à mettre en place

Que ce soit des projets déjà en cours ou au stade d'idées, les professionnels identifient plusieurs pistes de solution pour favoriser l'implantation d'aménagements multifonctionnels.

Des producteurs agricoles qui deviennent aussi producteurs forestiers

Dans une perspective de conservation des boisés, il semble impératif que les agriculteurs soient sensibilisés à la valeur des boisés qu'ils possèdent. Les intervenants voient ainsi d'un bon œil toute activité tentant de faire connaître les différentes valeurs des boisés.

« Faut comme sensibiliser les agriculteurs à savoir que la foresterie a aussi une valeur même en zone agricole. Elle a une valeur environnementale, une valeur de biodiversité, mais aussi une valeur économique. Il y a moyen d'aller rentabiliser le boisé. (...) mais c'est quand même deux mondes, deux types d'interventions, d'un bord c'est les ingénieurs forestiers, de l'autre bord c'est les agronomes, ils se chicanent pour savoir c'est quoi leurs actes respectifs. Je pense que c'est de mailler les deux.»

« Les outils que vous avez utilisés, c'est l'interdiction de déboiser toute nouvelle zone, c'est de la coercition, c'est une réglementation, après ça c'est de l'accompagnement des producteurs qui ont des boisés pour leur dire, une fois que je t'ai dit que tu ne peux plus le déboiser, je te permets d'embarquer dans un programme qui te permet de voir ce que tu peux faire avec ton boisé.»

Il s'agit donc de projets de sensibilisation, d'accompagnement et même de réseautage qui pourraient à terme mettre davantage en valeur les boisés en zone d'intensification agricole et assurer leur maintien.

Accompagnements et incitatifs à long terme

D'une façon plus générale et non spécifique au maintien des boisés, la sensibilisation et l'accompagnement constituent une piste de solution, mais ils doivent se dérouler sur le long terme et s'accompagner d'incitatifs et de mesures de suivi. Ceci fait tout à fait écho aux blocages identifiés plus haut.

« Toutes les choses dont tu me parles (les aménagements multifonctionnels) ce n'est pas des affaires d'un an ou deux, c'est des affaires à long terme. Quand on parle du long terme, il y a de la sensibilisation, ça te donne le temps de convaincre les gens, puis les affaires qui ont marché vont convaincre les gens qui sont plus réticents, etc.»

« (Lors d'un colloque) On a parlé de haies larges, puis de cultures intercalaires (...) c'est intéressant. Sauf que...on parlait de rendement de 114 %, mais sur 60-100 ans. On a de la misère d'avoir une rentabilité à court terme. C'est sûr que si tu veux amener des pratiques qui ont des gains, mais à moyens et à long terme, ben il faut trouver une façon de faire en sorte que les fermes puissent faire le switch de un à l'autre.»

Cette citation amène l'idée du risque encouru pour le producteur lors de tout changement de pratique. C'est ce risque qui pourrait être partiellement absorbé par des investissements gouvernementaux, qui devront peut-être toutefois s'effectuer sur un plus long terme que ce que permettent les mesures actuelles.

« (...) si la société décide d'aller vers de l'intensif (agriculture intensive), ça doit s'associer de mesures de mitigation. C'est un peu ça le principe. Puis quand la société va dans un sens, c'est sûr qu'elle va investir là-dedans, elle doit investir à long terme.»

Ces investissements doivent toutefois être protégés afin que les aménagements durent dans le temps. Certains professionnels soulignent que de l'information spatialisée localisant les aménagements déjà financés pourrait être partagée entre ministères et organismes territoriaux pour assurer une meilleure cohérence des différents appuis gouvernementaux.

Un intervenant questionne la provenance des investissements, dans la mesure où le ministère de l'agriculture ne devrait pas être le seul impliqué.

« (...) pour le milieu agricole, ce que moi j'entends, c'est : "Pourquoi c'est au ministère de l'agriculture ou à des ministères proches de nous autres à payer et non que ce ne serait pas un choix de société ? ". (...) ça pourrait être le gouvernement qui met de l'argent (et pas) juste le ministère de l'agriculture et que ça enlève des sous pour développer la production agricole. »

En résumé, une piste de solution réside en l'adoption de programmes d'accompagnement des propriétaires sur le long terme. Cela doit aussi s'accompagner de mesures incitatives encourageant l'adoption de pratiques sur le long terme. Un système d'information géographique localisant les aménagements financés pourrait en outre assurer un meilleur suivi de ceux-ci et une plus grande cohérence de l'action des différentes entités. Pour le financement des aménagements multifonctionnels, il semble aussi pertinent de mettre à contribution plusieurs instances gouvernementales, puisque ceux-ci bénéficient davantage qu'au seul secteur agricole et qu'il semble donc logique d'y engager des fonds plus diversifiés. Ceci laisse toutefois la question ouverte à savoir quelle instance est ultimement responsable de la multifonctionnalité des territoires.

Recherche et développement (R ET D): le fardeau de la preuve et l'innovation

Il n'y a pas que les incitatifs financiers qui peuvent convaincre les producteurs agricoles de modifier leurs pratiques.

« Je pense au côté recherche et développement, pour démontrer la viabilité sur les productions, parce que si c'est purement basé sur un problème d'aide financière, à toutes les fois qu'on doit faire une mesure, il va falloir mettre du cash. Sauf que cette mesure-là, si on est capable de démontrer qu'une mesure a une rentabilité pour le producteur, on sera pas obligé de la financer à 100 %. Peut-être qu'on va la financer à 50 % parce qu'il y a des gains. »

Il semble ainsi essentiel pour certains intervenants de démontrer les avantages agronomiques rentabilisant certaines pratiques. À ce titre, les scénarios d'aménagements multifonctionnels paraissent prometteurs, mais des intervenants soulèvent toutefois qu'il n'y a pas là assez de résultats empiriques pour convaincre un producteur agricole :

« C'est sûr que si t'es capable d'arriver puis de nous démontrer que tout en améliorant le paysage, j'aurais peut-être un gain sur ma ferme, parce que là je vais alterner mes parasites... (Si tu nous disais :) "Mettons que t'avais des bandes de 100 m ou 75 m puis que t'alternais à tous les 75 m pour changer les cultures... là t'aurais un gain. ». Ah ben là peut-être que écoute... »

Un autre point par rapport à la R et D est qu'elle doit se faire, jusque dans une certaine mesure, en parallèle de la pratique et de ses contraintes, et ce, afin d'innover réellement et à terme, modeler l'avenir.

« (...) c'est qu'on donnait comme exemple (dans le scénario) : « Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un édifice en bois ? » ... mais le problème c'est que moi je n'en connais pas d'édifice (moderne) en bois... Ce n'est pas durable. C'est l'entretien aussi! (...) mais à partir du moment qu'on dit qu'on est ouvert à ça, ben il y a peut-être des étudiants de la faculté de l'aménagement en design qui vont sortir un produit de bois à ce moment-là qui va être bon puis qui va créer un nouveau type d'architecture agricole. (...) Non mais c'est à long terme ces éléments-là, il faut juste avoir la vision. Ne pas se buckner sur les contraintes du milieu en ce moment, puis voir qu'éventuellement on va s'en aller vers ça, c'est l'avenir en fait.»

On souligne donc ici deux défis pour la recherche et le développement : celui de produire des résultats qui sauront parler aux intervenants et aux propriétaires, et celui de rester visionnaire pour inspirer les pratiques de demain.

Services collectifs

Un blocage souvent cité par les intervenants par rapport à la mise en œuvre d'aménagements multifonctionnels est le manque de temps des producteurs agricoles. Il devient donc intéressant d'offrir des services qui sont clé en main pour l'implantation et l'entretien de certains aménagements ou de certaines pratiques, que ce soit des bandes riveraines ou la collecte de certains produits forestiers qui peuvent donner une valeur additionnelle à un boisé.

« Mais je suis certain qu'on trouverait du monde juste dans la région, dans les coulées naturelles pour faire de la plantation, c'est juste qu'ils ne voudraient pas s'en occuper, ils seraient bien favorables à aller planter, mais ils n'ont pas le temps et ils n'ont pas les sous pour s'en occuper. Moi je parlais des scouts... des corvées de scouts, mais ça non plus il n'y en a plus beaucoup. »

Certains intervenants mentionnent qu'il existe des coopératives qui offrent ce genre de service :

« Dans le fond, sans que le producteur ne s'occupe des PFNL (produits forestiers non ligneux) dans son boisé, mais si t'as un groupe qui s'occupe des PFNL sur un territoire donné ça peut devenir intéressant de garder ton boisé ou d'avoir une valeur économique à ton boisé. (...) Il y a des coops qui existent. Des coops forestières. Comme ceux qui ramassent des champignons dans la région et qui regroupent la mise en marché.»

L'idée de s'appuyer sur une telle démarche offre aussi l'occasion de solidariser une communauté en considérant l'aménagement du territoire davantage comme un enjeu collectif qui peut être soutenu par davantage que les seuls propriétaires.

« Parce que les plus belles affaires que j'ai vues, je l'ai vues dans l'Ouest canadien, au Danemark aussi. C'est par exemple d'organiser un service d'implantation et d'entretien puis à ce compte-là, de dire ça, c'est tout le monde qui participe à la chose, pas juste le producteur, pas juste le propriétaire, la collectivité au grand complet participe à l'implantation et à l'entretien des infrastructures vivantes qui sont nécessaires à améliorer le pacage puis après ça va être en voiture tout le monde ensemble, là on est associé en affaire on n'est pas indépendants les uns des autres. »

Ainsi, que ce soit pour des questions d'optimisation du temps et des compétences ou de partage de la responsabilité en matière d'aménagement du territoire, l'offre de services collectifs pour l'implantation et l'entretien d'aménagements est une avenue que les intervenants soulèvent comme étant particulièrement intéressante.

Regroupement territorial de producteurs

La solution la plus relevée chez les intervenants est celle où les producteurs agricoles (ou autres propriétaires) sont regroupés et accompagnés en fonction d'une entité territoriale.

« Il faut que ce soit une vision territoriale qui ait été développée. Parce que sinon on a beau prendre une propriété à la fois, mais il semble que la notion de paysage soit une notion plus globale.»

Un intervenant donne l'exemple d'un projet qui est sur le point de voir le jour dans sa MRC :

« (...) dans un des boisés, on commence un projet pilote (...) pour faire un plan d'aménagement Forêt-Faune de l'ensemble du massif. Après ça on va faire des réunions de cuisine avec les propriétaires et on va leur faire des plans d'aménagement Forêt-Faune pour leur propriété. (...) Ceux qui vont vouloir embarquer, admettons qu'il y a 70 propriétaires dans le massif boisé, admettons une année il y en a 10 qui décident de faire des travaux, tu fais venir un entrepreneur qui est encadré par l'ingénieur forestier pour les 10. Et tout ça planifié (...) dans une approche écosystémique, et ça adonne que c'est un boisé où il y a beaucoup de milieux humides. (...) il y a un côté protection du boisé et accompagnement dans la mise en valeur.»

Il arrive qu'individuellement, un propriétaire ne soit pas admissible à certaines mesures de mise en valeur des boisés parce que sa superficie est trop petite. En se greffant à d'autres, il devient admissible et cela constitue un autre avantage de cette approche de regroupement.

Plutôt que le massif boisé, l'entité territoriale peut aussi être le sous bassin-versant :

« Travailler en bassin versant aussi ça aide, les gens sont plus sensibles. Quand tu regroupes les gens par bassin versant, ils se sentent identifiés à leur petit bassin... pas prendre des grands bassins versant, mais mettons un ruisseau. Comme le (projet de mise en valeur de la biodiversité), un à un.»

Un échange entre deux intervenants permet de mieux comprendre l'intérêt d'une telle approche et l'importance de la généraliser, ces projets de regroupement territorial étant encore assez peu répandus.

« - Mettons si ce fossé-là qui avait besoin de nettoyage avait été dans un territoire de sous-bassin versant actif, ben là il aurait eu possibilité, parce qu'il y a un coordonnateur d'embauché, de rallier tout le monde, de faire une demande globale pour tous ces permis-là . Avec l'ingénieur de la MRC. Mais là c'est parce que ça adonne que...

-Est-ce qu'on pourrait élargir cette procédure-là d'une façon plus universelle, mettons de dire quand on a un projet de cours d'eau on nomme un responsable du cours d'eau puis lui il prend en charge pour tout le monde l'ensemble du dossier. (...) Il le fait pour les producteurs. D'après moi, mes producteurs auraient apprécié ça. C'est une gestion de moins pour eux, finalement... »

Les producteurs étant déjà surchargés de travail, le fait de les regrouper et de prendre la charge des aménagements à une échelle supérieure leur permet une économie de temps par rapport à une gestion individuelle de ceux-ci.

Un autre intérêt de cette approche est que l'ensemble des autres solutions semble pouvoir y être intégré dans la mesure où le regroupement permet à la fois de l'accompagnement individuel; d'organiser des incitatifs et un suivi à long terme; de diffuser les résultats de la recherche et de faciliter l'implantation de services collectifs.

En résumé, les intervenants voient nombre de pistes de solution qui sont pour la plupart déjà au stade de projet pilote et qui gagneraient à être appliquées plus largement.

CHAPITRE 4

DISCUSSION

L'objectif de cette étude était d'évaluer le potentiel des outils d'aménagement en place (lois, programmes, etc.) à traduire au plan physico-spatial une multifonctionnalité accrue des territoires. L'analyse des outils d'aménagement s'appliquant à la zone d'intensification agricole a soulevé quatre hypothèses en lien avec la mise en œuvre de scénarios d'aménagement multifonctionnel. Ces hypothèses ont été confrontées aux visions des professionnels de l'aménagement qui ont été invités à s'exprimer sur les blocages et pistes de solution à la mise en œuvre de ces scénarios. Ces commentaires ont été recueillis lors de discussions de groupes rassemblant divers professionnels agissant sur un même territoire. Cette méthodologie se sera avérée très efficace pour faire émerger une diversité de perspectives éclairées par les disciplines et contexte de travail de chacun. Les hypothèses initiales ont ainsi pu être vérifiées, nuancées et d'autres blocages ont été mis à jour.

Au terme de cette étude, les résultats qui répondent le plus directement à la question de recherche indiquent que, bien qu'aucun outil agroenvironnemental ne l'incorpore formellement, certains projets agroenvironnementaux peuvent assurer la prise en compte des dimensions liées à la qualité des cadres de vie. Toutefois, la majorité des intervenants rencontrés ne considèrent pas que cette prise en compte soit prioritaire, ce qui pourrait expliquer que très peu d'outils soient mentionnés à cet effet. Par ailleurs, certains perçoivent une imposition de résultats issus de la recherche à travers la présente démarche de présentation et de mise en œuvre de scénarios.

Ainsi, trois éléments ressortent et méritent d'être discutés : tout d'abord, les approches par **projet d'aménagement territorial** qui pourraient bien permettre une plus grande multifonctionnalité des territoires; ensuite, le **décalage** potentiel qui semble apparaître entre les perspectives des populations et des professionnels quant à l'importance des fonctions liées au cadre de vie; enfin, quelques enseignements méthodologiques quant à l'utilisation de **scénarios prospectifs** comme outil d'échange pour modeler l'avenir des territoires.

4.1 PROJET D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL : DIFFÉRENTES ÉCHELLES, DIFFÉRENTS REGARDS

Quoique la recherche documentaire montre que les mesures réglementaires sont omniprésentes, plusieurs professionnels rencontrés soulignent que la réglementation n'est souvent pas utilisée ou quand elle l'est, elle est difficilement appliquée ou simplement insuffisante pour produire les résultats espérés. Aussi, les espoirs sont de plus en plus placés dans ce qu'on pourrait appeler des projets d'aménagement territoriaux. Les cas rencontrés ont comme caractéristiques de solliciter l'implication active de regroupements de producteurs ou de services collectifs d'aménagement, et de se situer à une échelle de planification qui dépasse la propriété⁶. Selon les professionnels, il ne s'agit pas de rejeter l'approche réglementaire, mais davantage de la compléter à travers cette approche par projet. Cet engouement pour des projets ancrés dans des territoires précis illustre le passage d'une action d'aménagement axée sur une relation entre gouvernement et propriétaire à une relation entre gouvernement et territoire. Dès lors, plutôt que d'imposer ou de proposer des normes provinciales s'appliquant individuellement à chaque propriétaire, quelles que soient les caractéristiques du territoire, l'état s'engage, à travers diverses **institutions régionales**, à soutenir des initiatives locales d'aménagement; le bassin versant étant généralement l'échelle la plus commune puisque l'entrée de ces projets réside avant tout dans un désir de minimiser les impacts des pratiques agricoles sur l'environnement. Ce mode de fonctionnement présente plusieurs avantages. D'une part, comme l'ont souligné certains professionnels de même que certaines études (Atwell *et al.*, 2010 ; Schulte *et al.*, 2008), cette échelle de planification a du sens au plan écologique. D'autre part, comme le mentionnent aussi certains professionnels rencontrés, elle libère ou du moins allège le producteur d'une charge administrative, technique et potentiellement financière qui pourrait le rebuter à implanter certains aménagements s'il devait agir seul.

⁶ Voir à cet effet le guide de gestion des paysages au Québec (Paquette, Poullaouec-Gonidec et Domon, 2008) pour une description du projet de paysage qui est un exemple intéressant de projet territorial. Celui-ci inclut toutefois en plus des caractéristiques ici présentées, une étape importante de diagnostic partagé, comme illustré dans le projet Paysage Maskoutains (Ruiz, Domon, Jambon, Paquin et Rousselle-Brosseau, 2011).

Les professionnels insistent aussi dans ce contexte sur l'importance de concevoir des programmes et du financement sur le long terme.

Au Québec, les outils (programmes ou autres) utilisés dans le cadre des projets agroenvironnementaux ne prennent pas en compte la qualité des cadres de vie de façon formelle. Toutefois, dans les faits, ce type de projets requiert l'implication des acteurs locaux autant dans la définition des objectifs que dans l'élaboration des moyens pour le mettre en œuvre. Ainsi, la prise en compte des préoccupations et des contraintes des individus amenés à soutenir les aménagements a le potentiel d'assurer une meilleure prise en compte des dimensions liées à la qualité des cadres de vie. Ce fut le cas pour une démarche recensée dans le cadre de cette étude (deuxième citation, p.40), tout comme pour d'autres exemples au Québec (Fondation de la faune du Québec et Union des producteurs agricoles, 2011 ; Lauzier, 2011) ou ailleurs⁷. Plus encore, toutes ces initiatives font état du **caractère mobilisateur** des particularités paysagères des aménagements agroenvironnementaux au-delà de leurs strictes fonctions environnementales, révélant l'intérêt d'une prise en compte plus formelle de la qualité du cadre de vie au sein de projets d'aménagements agroenvironnementaux.

Cette prise en compte des regards locaux pose la question de l'échelle du projet d'aménagement à mettre en œuvre ainsi que celle des responsabilités respectives qui devraient incomber au local et au régional. À cet effet, les professionnels rencontrés soulèvent l'importance d'une bonne communication entre les différentes échelles et différents acteurs sectoriels. Atwell et al. (2010) vont plus loin sur cette piste en relevant que la force des projets à petite échelle et imaginés par des leaders locaux est que l'attention portée aux particularités culturelles, politiques, économiques et écologiques uniques aux

⁷ L'Angleterre nous fournit un exemple intéressant pour ce qui est de la prise en compte des diverses fonctions d'aménagements à implanter. Dans un manuel gouvernemental traitant de l'implantation d'infrastructures vertes, on élabore tout autant sur les services écosystémiques que sur les bénéfices quant à la qualité de vie y étant associés (Natural England, 2009b). Il y est aussi mentionné que les aménagements doivent respecter et contribuer à la spécificité des lieux, concept qui semble être à la base des différents outils d'aménagement (l'information quant à cette spécificité des lieux provient d'un outil d'aménagement qui ne semble pas avoir d'équivalent ici, soit une stratégie de communauté durable qui vise la **promotion et l'amélioration de la qualité de vie** et contient la vision nécessaire pour orienter la planification spatiale).

territoires et à sa population assure un certain succès à l'entreprise. Toutefois, ils conviennent que l'échelle réduite de ces projets de même que le fait qu'ils soient souvent menés sans référence l'un à l'autre ne permet pas l'atteinte d'objectifs régionaux. Il y aurait donc lieu de favoriser une mise en cohérence de telles initiatives (Atwell *et al.*, 2010).

En cette matière, l'apport des dites institutions régionales ne serait pas à négliger pour assurer la qualité des projets d'aménagement (que ce soit par un programme de suivi scientifique ou autre soutien financier et technique) de même que l'inclusion de visions et d'objectifs plus collectifs (Atwell *et al.*, 2010). Pour y arriver, ces auteurs soulignent l'importance de **l'expertise interactionnelle** (Carolan, 2006) qui consisterait à comprendre des enjeux territoriaux à différentes échelles et selon différentes perspectives, et de faciliter cette intercompréhension. Un exemple concret de cette expertise interactionnelle pourrait être illustré à travers une situation précédemment décrite dans les résultats. Un acteur institutionnel ayant un projet de corridor forestier en milieu agricole (fonction environnementale) module ses plans d'aménagements pour convenir aux différents propriétaires qui seront attirés, soit par des plantations d'arbres qu'ils pourront récolter (fonction productive), soit par des variétés produisant des petits fruits (fonction liée au cadre de vie), etc. Le choix des options qu'il proposera provient de son expertise à concilier les bénéfices (environnementaux) recherchés par son établissement d'attache (objectifs initiaux) et les préoccupations (économique et/ou liés au cadre de vie) qu'il attribue aux différents propriétaires, à travers les interactions qu'il a pu avoir avec eux. Cette expertise interactionnelle peut aussi s'observer pour différents niveaux ou secteurs du gouvernement. Il s'agit en fait de l'aptitude de parler d'un sujet à l'extérieur du cercle des initiés et à le faire comprendre par ces non-initiés. Les acteurs faisant preuve d'expertise interactionnelle peuvent devenir un véritable moteur de changement puisqu'ils peuvent aller au-delà des outils qui leur sont proposés. Cette forme d'expertise est bien sûr acquise à travers les interactions et c'est cette forme de partenariat ou d'échange entre professionnels qui a été identifiée comme essentielle autant dans les résultats de la présente étude que dans celle d'Atwell *et al.* (2010) pour favoriser des aménagements multifonctionnels.

4.2 DÉCALAGE : DES VALEURS À L'ACTION

Par delà les outils et la structure des projets à mettre en place, la présente recherche porte un éclairage nouveau sur les blocages potentiels à la mise en œuvre d'aménagements multifonctionnels. En effet, plusieurs professionnels semblent réticents à intervenir sur la qualité des cadres de vie en zone d'intensification agricole. Qu'en est-il donc de l'expertise interactionnelle, non celle entre professionnels, mais celle entre professionnels et populations? Existerait-il un décalage entre, d'un côté, l'importance accordée au cadre de vie par la population, et d'autre part une hésitation certaine des professionnels à intervenir en cette matière?

Plusieurs commentaires de participants font état de la **prédominance de la fonction environnementale** des aménagements à mettre en place et du rôle très secondaire que devrait jouer la prise en compte de la qualité des cadres de vie. Ceci sous-tend deux phénomènes : (1) les enjeux environnementaux sont aujourd'hui bien intégrés dans les préoccupations des professionnels en zone d'intensification agricole ; (2) la qualité du cadre de vie n'est pas un enjeu largement reconnu par ces derniers comme faisant partie de leur mandat. Ainsi, alors que plusieurs territoires québécois commencent à travailler sur la mise en valeur de leurs paysages (Laboratoire rural Agroforesterie et paysage, 2009 ; MRC de Lotbinière, 2012 ; MRC de Memphrémagog, 1998 ; MRC les Pays-d'en-Haut, 2012 ; Table de concertation sur les paysages- Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est, 2010), les zones d'intensification agricole ne semblent retenir l'attention que dans la mesure où l'on tente de rétablir leurs fonctions environnementales.

Sans être des zones hautement touristiques, ces régions n'en sont toutefois pas moins des milieux de vie et plusieurs études révèlent l'attachement des résidents en zone d'intensification agricole à certaines caractéristiques de leur cadre de vie. Parmi ces caractéristiques, les grandes vues sur la plaine, la propreté et l'entretien des fermes, la présence d'arbres (boisés, haies, arbres isolés) et de cours d'eau ne sont que quelques exemples de ce que la population apprécie (Ruiz, 2009 ; Vouligny *et al.*, 2009). Ces recherches soulignent aussi qu'une partie des résidents (agriculteurs et non-agriculteurs) craignent une uniformisation de ce cadre de vie si les tendances actuelles se poursuivent.

Appuyant ces constats, d'autres recherches menées aux États-Unis et en Europe révèlent que l'amélioration du cadre de vie constitue une source importante de motivation pour l'adoption de pratiques agroenvironnementales (Ahnstrom *et al.*, 2009 ; Kaur *et al.*, 2004), même davantage que d'autres motivations d'ordres économiques ou environnementales (Gobster *et al.*, 2007 ; Oreszczyn et Lane, 2000).

Une telle distance entre la vision des résidents et celle des professionnels a déjà été observée dans d'autres situations (Collier et Scott, 2008 ; Tveit, 2009), notamment concernant l'appréciation des haies en Angleterre (Oreszczyn et Lane, 2000). Les professionnels et les programmes gouvernementaux en place prenaient alors seulement en compte la valeur écologique des haies, alors que les agriculteurs et la population en général valorisaient en tout premier lieu leur esthétique, c'est-à-dire leur contribution à la création de l'esprit des lieux (*sense of place*). Dans un autre contexte, aux Pays-Bas, une étude sur les motifs de valorisations des sites historiques a soulevé des résultats très semblables (Coeterier, 2002). Pour la population locale, la valeur du site se trouvait dans l'aptitude de celui-ci, par sa forme (esthétisme), à incarner l'esprit des lieux en créant un ancrage territorial, personnel et collectif. En d'autres mots, cette valeur ne se basait pas principalement, comme celle identifiée par les experts, sur des critères informatifs dérivés d'un savoir formel (rareté et intégrité du site, âge, etc.) (Coeterier, 2002). À la lumière de ces études et des présents résultats, la recherche du *genius loci* ne semble pas souvent faire partie des priorités des professionnels alors qu'elle semble importante pour la population. Ceci explique probablement pourquoi il existe un fort consensus dans la littérature sur l'importance de faire intervenir les discours et perceptions de la population dans les projets d'aménagement (Coeterier, 2002 ; Collier et Scott, 2008 ; Kaur *et al.*, 2004 ; Oreszczyn et Lane, 2000 ; Tress et Tress, 2003 ; Tveit, 2009).

Certaines études notent toutefois davantage de similitudes entre la vision des professionnels et celle des résidents. Une recherche menée en Angleterre sur l'expérience en forêt des professionnels et de la population révèle très peu de différence entre les thèmes d'appréciation des deux groupes (Dandy et Van der Wal, 2011). Ceci pourrait s'expliquer par la nature expérientielle et multi acteurs de la méthodologie employée, dans laquelle on demandait aux participants évoluant au sein de petits groupes mixtes (professionnels et non professionnel) de prendre des photos et des notes sur trois sites

pour ensuite partager leurs observations avec le groupe. De cette façon, il est possible que les professionnels aient laissé de côté leur « casquette » d'expert pour se questionner davantage sur leurs valorisations personnelles, ce qui aurait pu être difficile dans un contexte plus officiel où ils seraient seulement en présence d'autres professionnels, comme dans le cas de la présente recherche. Un autre facteur pouvant expliquer cette différence est l'objet même des valorisations : la forêt est beaucoup plus souvent un lieu public que les terres agricoles et les professionnels se permettent peut-être d'exprimer davantage leurs vues personnelles envers une gestion qui n'est pas entièrement privée. Cette constatation conduit à deux explications potentielles et non exclusives des résultats obtenus dans la présente étude quant à la réticence d'agir sur les fonctions liées au cadre de vie.

Premièrement, les paysages étudiés dans cette recherche se trouvent en zone d'intensification agricole, où les terres sont presque exclusivement privées et détenues par des agriculteurs. Alors qu'il semble clair que le cadre de vie est très important pour les producteurs agricoles (Ahnstrom *et al.*, 2009), il est possible que les professionnels reconnaissent cette importance, mais à un niveau strictement privé, en considérant le désir d'indépendance des producteurs agricoles à créer et construire ce cadre de vie eux-mêmes. Ce phénomène expliquerait en partie la réticence des professionnels à agir en ce domaine de même que la distance qui semble exister entre les regards portés par le monde académique et le monde professionnel sur les agriculteurs. D'un côté les recherches sur les attitudes et perceptions des producteurs agricoles les révélant en tant qu'acteurs complexes, motivés par une multitude de préoccupations débordant la dimension économique (Ahnstrom *et al.*, 2009 ; Cudlínová *et al.*, 1999 ; Ruiz, 2009 ; Ryan *et al.*, 2003). De l'autre côté, les professionnels, à travers les interactions qu'ils ont avec ces mêmes agriculteurs dans le cadre de leur pratique, se heurtant au désir d'autonomie de ceux-ci ; les agriculteurs essayant de préserver l'indépendance que leur métier leur confère et les professionnels respectant ce domaine de compétence.

Un deuxième facteur pourrait aider à comprendre cette distance qui semble exister entre l'importance du cadre de vie pour les populations locales et la réticence des professionnels à agir sur cet enjeu. Les professionnels rencontrés relèvent un besoin de connaissance par rapport à l'amélioration du cadre de vie : « qu'est-ce qui est à valoriser? ». Ceux-ci vivent toutefois un malaise puisque ces notions font appel à une certaine subjectivité

(environnement ou paysage perçu) et forcent nécessairement à déterminer lesquels des multiples regards prendre en compte. En d'autres mots, l'aménagement des cadres de vie demanderait **d'aborder objectivement des questions subjectives**, ce que les professionnels ne sont pas nécessairement prêts à entreprendre, surtout sans avoir en main les méthodes appropriées pour le faire. Toutefois, certains des outils relevés dans la présente recherche offrent de très bons potentiels en ce sens, notamment le PDZA⁸ qui peut permettre une prise de parole de la part de la population quant au futur de l'agriculture sur un territoire donné (Dorion, 2011). L'utilisation de scénarios dans une démarche participative peut être un autre bon moyen d'aborder ces questions subjectives contribuant à une meilleure planification des aménagements. La caractéristique principale de ces méthodes est qu'elles permettent un meilleur éclairage sur la diversité des perceptions avant de retenir un parti d'aménagement.

4.3 POTENTIELS DE L'APPROCHE PAR SCÉNARIOS PROSPECTIFS

Des scénarios d'aménagement construits pour intégrer les résultats d'une recherche ont donc été présentés à des groupes de professionnels. À travers la présente recherche, il a été possible de constater qu'un tel support de diffusion des résultats a plusieurs avantages. Tout d'abord, les scénarios photographiques présentent les aménagements de telle sorte qu'il est facile d'imaginer les diverses fonctions du territoire : « *oui, bien ici M. X cultive, c'est son gagne-pain* », « *on voit que l'eau est moins propre* », « *c'est moins plaisant à regarder si on ne voit plus le boisé derrière* ». Par exemple, dans le cas d'une bande riveraine, on ne voit plus seulement l'infrastructure verte et sa fonction environnementale, d'autres dimensions deviennent visibles. Cette visualisation permet alors de réfléchir à davantage que l'écosystème en prenant en compte les diverses utilisations du territoire et les multiples

⁸ Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) est une planification territoriale visant à favoriser le développement du plein potentiel agricole d'une municipalité régionale de comté en s'appuyant sur une démarche de concertation.

perspectives qu'il peut contenir. Ce type de scénario se révèle donc comme un outil privilégié pour discuter de multifonctionnalité des territoires.

En contrepartie, il a pu être observé que les scénarios étaient vus par plusieurs comme une forme d'imposition, de prescription de ce qui devait être. Pour cette raison, dans un contexte de réelle mise en œuvre, il semblerait important que les professionnels de l'aménagement soient impliqués à l'étape de création des scénarios, voire d'identification des objectifs derrière leur création. Ce processus pourrait bien être essentiel à une appropriation adéquate des scénarios, chaque acteur estimant détenir des connaissances qui peuvent contribuer à construire des scénarios qui soient plus adaptés à la réalité locale. De plus, puisque des différences de perspective peuvent exister entre ces divers acteurs, il semble important d'intégrer ces derniers dans une démarche où ils pourraient arriver à comprendre et prendre en compte le regard de l'autre, comme le soulignent de nombreux auteurs (Bohnet et Smith, 2007 ; Michelin *et al.*, 2005 ; Nijnik *et al.*, 2007 ; Planchat, 2011). À cet effet, les groupes de discussion formés dans le cadre de la présente étude se sont parfois révélés comme de bonnes occasions de construction de l'expertise interactionnelle introduite plus haut, permettant aux professionnels d'acquérir une meilleure compréhension de l'emboîtement des différentes échelles. Dans une perspective de co-construction de scénarios, il serait aussi utile d'ouvrir l'activité au-delà des seuls professionnels, pour offrir une possibilité d'échange de regards entre professionnels et non professionnels. Une telle stratégie pourrait alors faciliter la reconnaissance des dimensions liées à la qualité des cadres de vie.

L'exercice a aussi permis de mesurer les limites de la méthodologie employée. Aux fins de la présente recherche, les scénarios présentés se voulaient applicables à l'ensemble de la zone d'intensification agricole. Or, les participants ont émis des doutes quant au fait que les préférences des résidents soient transposables d'une région à l'autre, et ce, en dépit de l'apparente uniformité des zones d'agriculture intensive à l'intérieur desquelles l'étude a été menée. Ceci milite en faveur d'une construction de scénarios faite pour un territoire précis, pour une population précise, comme cela avait été initialement planifié pour les scénarios présentés (Ruiz *et al.*, 2008). Toutefois, puisque la présente étude ne visait pas la mise en œuvre des scénarios, mais bien l'évaluation des opportunités et blocages à la mise en œuvre d'aménagements multifonctionnels, la méthode s'est avérée particulièrement efficace pour

faire émerger les perspectives des participants sur la question de recherche et même explorer des blocages qui n'avaient pas été anticipés dans les hypothèses.

CHAPITRE 5

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'objectif premier de cette étude était d'évaluer le potentiel des outils d'aménagement québécois en zone d'intensification agricole à l'égard de la multifonctionnalité des territoires. À cet effet, la discussion éclaire le potentiel de divers dispositifs d'aménagement (Plan de développement de la zone agricole, Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole, Plan directeur de l'eau, etc.) qui peuvent prendre en compte le regard des populations sur leur territoire. Les professionnels rencontrés ont aussi soulevé certaines idées (des plus concrètes aux plus générales) qui permettraient d'augmenter la portée des outils actuels. Certaines de ces idées sont ici reprises sous forme de recommandations et enrichies de certains constats issus de la discussion.

Des services collectifs pour des bénéfices collectifs

Comme les intervenants rencontrés le rappellent, le producteur agricole est un entrepreneur qui tente de rentabiliser son entreprise. Il est donc possible qu'il n'ait pas l'intérêt, le temps ou l'argent pour concevoir, implanter ou entretenir des aménagements qui rapporteraient certes un bénéfice collectif, mais qui ne se traduisent pas nécessairement en bénéfice à court terme pour son entreprise. Il est donc crucial de trouver des moyens de soutenir ces bénéfices collectifs, ce que les mesures incitatives actuelles visent précisément. Toutefois, lorsque pensée à l'échelle d'une seule propriété, la réalisation des aménagements pose plusieurs contraintes que ce soit au niveau de l'expertise, de l'équipement, ou simplement en raison de l'écosystème qui ne peut alors être pris en compte que de façon fragmentaire. Comme soulevée par les professionnels, une voie pour amoindrir ces difficultés serait la mise en commun des aménagements. Dans la mesure où les propriétaires y adhèrent, il s'agirait d'offrir un service « clé en main » pour l'implantation ou l'entretien d'aménagement à une échelle ayant du sens autant au point de vue de l'environnement biophysique qu'au point de vue de l'occupation du territoire. Ces services collectifs pourraient être offerts à un regroupement de propriétaires pour, par exemple, l'entretien d'une bande riveraine ou pour les aménagements forestiers d'un massif particulier, comme c'est le cas dans certains projets pilotes. Il faut toutefois éviter ici de tomber dans le piège d'offrir une recette à appliquer partout. Il serait en effet tentant pour une entreprise offrant de tels services d'implanter des bandes riveraines qui soient partout

les mêmes, contribuant à une nouvelle homogénéisation des territoires. En ce sens, une attention particulière devrait être portée aux préférences des producteurs ainsi qu'aux spécificités locales du cadre biophysique et socioculturel dans une perspective de préservation voire de création de l'esprit des lieux (Pitte, 2010). De plus, il serait intéressant d'amorcer une réflexion sur la responsabilité de ces aménagements. Est-ce à un seul ministère de défrayer les coûts de la multifonctionnalité des territoires? Faudrait-il davantage voir ces aménagements comme un bien public qu'il reviendrait à toute la société de supporter? Ne serait-ce pas à la politique de la ruralité de se pencher sur ces questions et de voir au financement de tels projets? Il existe donc ici un certain défi à concevoir une structure financière permettant de tels services collectifs, pour une répartition équitable des coûts et bénéfices des fonctions environnementales et sociales des territoires.

Expertise interactionnelle : savoir faire le pont

Pour promouvoir les multiples fonctions d'un territoire, il est impératif de considérer la diversité de regards qui y sont portés. Sachant qu'il existe des spécialistes dans chaque domaine et que les processus participatifs pour faire contribuer la population sont de plus en plus étudiés, identifier ces regards n'est pas en soi un problème. Le défi réside davantage dans le fait de les faire croiser : permettre à ceux-ci de se comprendre mutuellement pour qu'une réelle discussion sur l'avenir des territoires puisse émerger. C'est ici que l'expertise interactionnelle entre en jeu. Un territoire regroupe de nombreux secteurs d'activité et de multiples échelles qui ne sont pas toujours perméables l'un à l'autre. Les propositions suivantes visent à accroître cette interconnaissance nécessaire au dialogue.

Entre professionnels sur un même territoire. Les professionnels sont unanimes : il y a davantage de concertation qu'il n'y en a jamais eu dans le monde de l'aménagement. Il manquerait peut-être toutefois une plateforme spatiale pour approfondir ces échanges. En effet, certaines lacunes ont été identifiées en matière de suivi des aménagements implantés et de communication interprofessionnelle en regard de ceux-ci. Un professionnel suggérerait un système de partage d'information spatialisée pour répondre à ces problématiques. Il s'agirait en fait d'intégrer à un système d'information géographique tout aménagement

ayant fait l'objet de financement de la part d'un organisme public : haies brise-vent, rénovations de maisons ancestrales, etc. En plus de permettre le suivi de leur évolution dans le temps et ainsi de mieux protéger les investissements, ceci donnerait la chance à une variété d'intervenants de prendre en compte dans leur propre pratique les différents aménagements ayant été financés, menant potentiellement à une planification plus intégrée et plus respectueuse des multiples fonctions des territoires.

Entre les échelles locale et régionale. Alors que les projets territoriaux doivent avoir une assise locale forte pour prendre en compte la spécificité des lieux, il est impératif que les instances régionales (MRC, etc.) y soient impliquées tant pour la poursuite d'objectifs plus larges que pour la mise en réseau et le partage d'expériences menant à une construction de l'expertise en aménagement qui soit ancrée dans la pratique.

Entre professionnels et population. Les résultats ont établi la nécessité de faire connaître et reconnaître ce qui constitue les particularités d'un lieu. À cet effet, les outils de l'aménagement gagneraient à prendre davantage en compte les regards des populations sur leur territoire. À la lumière de la discussion, ceci permettrait peut-être aussi de combler un décalage potentiel pouvant exister entre les perspectives des populations, montrées par plusieurs études comme étant soucieuses de la qualité de leur cadre de vie, et celles des professionnels, ne voyant pas toujours comme étant de leur ressort d'intervenir sur celle-ci. Un travail reste ainsi à faire afin de définir les pratiques les plus aptes à intégrer cette vision interne du territoire (l'utilisation de scénarios prospectifs en faisant partie), et de les diffuser auprès d'une diversité d'intervenants. Parallèlement à ces considérations, le projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme (qui remplacera à terme la LAU) introduit le rôle de la MRC et des municipalités à voir à la vitalité de leur territoire et prévoit en ce sens une aide technique plus substantielle pour faire place à l'innovation en matière d'aménagement, notamment en ce qui a trait à une participation plus active des citoyens aux processus de planification (MAMROT, 2012).

Entre chercheurs et professionnels. La conception des scénarios utilisés dans cette étude avait comme a priori qu'il serait pertinent de planifier des aménagements en fonction d'objectifs multiples : que ce soit l'amélioration de la qualité de l'eau, de la biodiversité utile à la protection des cultures ou du cadre de vie des résidents. Il était posé que la prise en

compte simultanée de diverses fonctions des territoires entraîne la conception d'aménagements tenant compte de leur complexité et des différents regards qui y sont posés, et de cette façon, plus durables. Alors que la valeur de cette position a été reconnue par plusieurs professionnels rencontrés, la qualité environnementale des aménagements est demeurée une priorité pour la vaste majorité d'entre eux. Ainsi, il est possible que le concept d'esthétique environnementale parle davantage aux professionnels actifs en zone d'intensification agricole que celui de multifonctionnalité des territoires, bien que l'un soit étroitement lié à l'autre.

Effectivement, l'**esthétique environnementale** ou esthétique écologique permet de se pencher sur les interrelations entre les différentes fonctions d'un territoire. Un aménagement peut remplir adéquatement des visées environnementales (par exemple un parc d'éolienne), mais être tout à fait inacceptable aux yeux d'une population pour d'autres raisons (atteinte à la qualité du cadre de vie). Aussi, certains auteurs soutiennent que les paysages ou aménagements qui produisent des bénéfices importants au plan écologique ont peu de chance de perdurer dans les territoires dominés par l'Homme s'ils ne se distinguent pas ou s'ils sont esthétiquement peu attrayants (Gobster *et al.*, 2007). Deux types d'intervention seraient alors possibles : soit agir au niveau de l'éducation environnementale pour tenter de modifier les perceptions de ce qui est considéré comme beau, ou bien moduler les aménagements à visées environnementales pour qu'ils soient plus attrayants (Gobster *et al.*, 2007), voire mieux intégrés dans un territoire donné. Dans les deux cas, il s'agit de traiter les fonctions environnementales et les fonctions relatives à la qualité du cadre de vie d'une façon plus intégrée, ce qui favorise nécessairement la multifonctionnalité des territoires. Ainsi, il serait possible d'enrichir une démarche environnementale existante d'un souci pour la qualité des cadres de vie en assurant du même coup une meilleure adhésion de la population aux aménagements environnementaux. Cette avenue permettrait une intégration graduelle du concept de multifonctionnalité des territoires dans l'approche environnementale déjà entreprise par les professionnels en zone d'intensification agricole.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière. 2001. «Document de planification du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV)». En ligne. <<http://www.afplanaudiere.org/pdf/PPMV-Document-planification.pdf>>. Consulté le 26 mars 2012.
- Ahnstrom, J., J. Hockert, H. L. Bergea, C. A. Francis, P. Skelton et L. Hallgren. 2009. «Farmers and nature conservation: What is known about attitudes, context factors and actions affecting conservation?». *Renewable Agriculture and Food Systems*, vol. 24, no 1, p. 38-47.
- Angeon, V., et S. Lardon. 2008. «Participation and governance in territorial development projects: the "territory game" as a local project leadership system». *Int. J. Sustainable Development*, vol. 11, no 2/3/4, p. 262-281.
- Antrop, M. 2007. «Reflecting upon 25 years of landscape ecology». *Landscape Ecology*, vol. 22, p. 1441-1443.
- Atwell, R. C., L. A. Schulte et L. M. Westphal. 2010. «How to build multifunctional agricultural landscapes in the U.S. Corn Belt: Add perennials and partnerships». *Land Use Policy*, vol. 27, no 4, p. 1082-1090.
- Bjorkhaug, H., et C. A. Richards. 2008. «Multifunctional agriculture in policy and practice? A comparative analysis of Norway and Australia». *Journal of Rural Studies*, vol. 24, no 1, p. 98-111.
- Bohnet, I., et D. M. Smith. 2007. «Planning future landscapes in the Wet Tropics of Australia : A social-ecological framework». *Landscapes and Urban Planning*, vol. 80, p. 137-152.
- Boudreau, J.-A. 2004. «Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé: de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles». *Lien social et Politiques*, vol. 54, p. 104-118.

- BPR Infrastructure. (2008). Suivi 2007 du portrait agroenvironnemental des fermes du Québec. Présenté au MAPAQ, UPA et AAC.
- Brown, G., et C. Raymond. 2007. «The relationship between place attachment and landscape values: Toward mapping place attachment». *Applied Geography*, vol. 27, no 2, p. 89-111.
- Bryant, C. R. 2007. «La place des espaces ruraux périurbains et de l'environnement dans le développement régional». In *Territoires et enjeux du développement régional*, A. Mollard, E. Sauboua et M. Hirczac, p. 159-172: Éditions Quae.
- Burgi, M., A. M. Hersperger et N. Schneeberger. 2004. «Driving forces of landscape change - current and new directions». *Landscape Ecology*, vol. 19, no 8, p. 857-868.
- CAAAQ. (2008). Agriculture et agroalimentaire: assurer et bâtir l'avenir. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.
- Carolan, M. S. 2006. «Science, Expertise, and the Democratization of the Decision-Making Process». *Society & Natural Resources*, vol. 19, no 7, p. 661-668.
- Coeterier, J. F. 2002. «Lay people's evaluation of historic sites». *Landscape and Urban Planning*, vol. 59, no 2, p. 111-123.
- Collier, M. J., et M. J. Scott. 2008. «Industrially Harvested Peatlands and After-use Potential: Understanding Local Stakeholder Narratives and Landscape Preferences». *Landscape Research*, vol. 33, no 4, p. 439-460.
- Cottet-Tronchère, Marylise. 2010. «La perception des bras morts fluviaux». Lyon, Géographie et aménagement, Université de Lyon.
- Cudlinová, E., M. Lapka et M. Bartos. 1999. «Problems of agriculture and landscape management as perceived by farmers of the Sumava Mountains (Czech Republic)». *Landscape and Urban Planning*, vol. 46, p. 71-82.
- Dandy, N., et R. Van der Wal. 2011. «Shared appreciation of woodland landscapes by land management professionals and lay people: An exploration through field-

- based interactive photo-elicitation». *Landscape and Urban Planning*, vol. 102, no 1, p. 43-53.
- Debailleul, G. 1998. «Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une rétrospective à méditer». *Vecteur Environnement*, vol. 31, no 2, p. 49-54.
- Deller, S. C., T. H. Tsai, D. W. Marcouiller et D. B. K. English. 2001. «The role of amenities and quality of life in rural economic growth». *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 83, no 2, p. 352-365.
- Domon, G. 1989. «Du déterminisme écologique à la gestion du paysage : fondements, visées et contribution potentielle de la planification écologique à l'aménagement du territoire agroforestier». Montréal, Faculté d'aménagement, Université de Montréal.
- , 2011. «Landscape as resource: Consequences, challenges and opportunities for rural development». *Landscape and Urban Planning*, vol. 100, no 4, p. 338-340.
- Domon, G., et J. Ruiz. 2010. «Vers une stratégie de prise en compte du caractère multifonctionnel des paysages: défis et pistes d'interventions en zone d'intensification agricole». In *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux, Enjeux théoriques et d'action publique*, Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, B. Jean et D. Lafontaine. Rimouski: Université du Québec à Rimouski.
- Dorion, F. 2011. *PDZA de Brome-Missisquoi : la vision de toute une communauté !!!: Congrès ACFAS. Agriculture et paysage : des rapports à révéler, à réinventer* (Sherbrooke).
- Folke, C., T. Hahn, P. Olsson et J. Norberg. 2005. «Adaptive governance of social-ecological systems». *Annual Review of Environment and Resources*, vol. 30, no 1, p. 441-473.
- Fondation de la faune du Québec et Union des producteurs agricoles. (2011). Manuel d'accompagnement pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.

- Gobster, P. H., J. I. Nassauer, T. C. Daniel et G. Fry. 2007. «The shared landscape: what does aesthetics have to do with ecology?». *Landscape Ecology*, vol. 22, no 7, p. 959-972.
- Gosnell, H., et J. Abrams. 2009. «Amenity migration: diverse conceptualizations of drivers, socioeconomic dimensions, and emerging challenges». *GeoJournal*, vol. 76, no 4, p. 303-322.
- Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux. (2011). La multifonctionnalité: un regard neuf sur le territoire. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Hersperger, A. M., et M. Burgi. 2010. «How Do Policies Shape Landscapes? Landscape Change and its Political Driving Forces in the Limmat Valley, Switzerland 1930-2000». *Landscape Research*, vol. 35, no 3, p. 259-279.
- Holmes, J. 2010. «The Multifunctional Transition in Australia's Tropical Savannas: the Emergence of Consumption, Protection and Indigenous Values». *Geographical Research*, vol. 48, no 3, p. 265-280.
- Joliveau, T., et Y. Michelin. 2008. «Élément de méthode pour une médiation paysagère». In *Paysage et information géographique*, T. Brossard et J.-C. Wieber, p. 257-285. Paris: Lavoisier.
- Julien, P.A., P. Lamonde et D. Latouche. 1975. *La méthode des scénarios*. Coll. «Travaux et recherches de prospective». Nancy, 129 p.
- Kaur, E., H. Palang et H. Soovali. 2004. «Landscapes in change - opposing attitudes in Saaremaa, Estonia». *Landscape and Urban Planning*, vol. 67, no 1-4, p. 109-120.
- Kelly, M. J. 2004. «Qualitative evaluation research». In *Qualitative Research Practice*, C. Seale, G. Gobo, J. F. Gubrium et D. Silverman, p. 521-535. London: Sage.
- Krueger, R. A., et M. A. Casey. 2000. *Focus groups, a practical guide for applied research*, 3rd ed. Thousand Oaks: Sage Publications, 215 p.

- Laboratoire rural Agroforesterie et paysage. 2009. «Le laboratoire rural Agroforesterie et paysage». En ligne. <<http://www.plg.ulaval.ca/giraf/LabAgf-Fiche1-DescriptionProjet.pdf>>. Consulté le 30 janvier 2012.
- Lamotte, M., et G. Aubert. 1985. *Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire*. Coll. «Écologie appliquée et sciences de l'environnement». Chicago, 175 p.
- Lauzier, R. 2011. *Vert... et beau, l'exemple de la Coopérative de Solidarité du bassin-versant de la Rivière-aux-Brochets: Congrès de l'ACFAS. Agriculture et paysage: des rapports à révéler, à réinventer* (Sherbrooke).
- MAMROT (2009). La prise de décision en urbanisme: Contrôle des activités en zone agricole. En ligne. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_regl_agri.asp>. Consulté le 4 juin 2010.
- , 2012. «Tableau résumé du projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme». En ligne. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/tableau_resume_ladtu.pdf>. Consulté le 31 janvier 2012.
- McGranahan, D. A. 2008. «Landscape influence on recent rural migration in the U.S». *Landscape and Urban Planning*, vol. 85, no 3-4, p. 228-240.
- Mead, H., S. Giguère, F. Lachapelle, G. Laflamme, J. Lambert, D. Rancourt et I. Savard. 2008. «Chapitre 4. Production agricole». In *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008 Tome II - Rapport du commissaire au développement durable*, Québec: Vérificateur Général du Québec.
- Michelin, Y., L. Lelli et S. Paradis. 2005. «When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project: new perspectives for the organisation of local participatory discussion groups». *Journal of Mediterranean Ecology*, vol. 6, no 1, p. 19-32.

- Millennium Ecosystem Assessment Board. 2005. «Living beyond our means: natural assets and human well-being». En ligne.
<<http://www.wri.org/publication/millennium-ecosystem-assessment-living-beyond-our-means-natural-assets-and-human-we>>. Consulté le 15 novembre 2011.
- MRC de Lotbinière. 2012. «Schéma d'aménagement et de développement». En ligne.
<<http://www.mrclopbiniere.org/site.asp?page=element&nIDElement=1829>>. Consulté le 30 janvier 2012.
- MRC de Memphrémagog. 1998. «Résumé du schéma d'aménagement révisé». En ligne.
<http://www.mrcmemphremagog.com/pdf/Shema/Resume_SAR_v1998.pdf>. Consulté le 30 janvier 2012.
- MRC les Pays-d'en-Haut. 2012. «Paysages». En ligne.
<http://www.lespaysdenhaut.com/103-MRC-Services_Arts_culture_et_patrimoine_Paysages.html>. Consulté le 30 janvier 2012.
- Municipalité de Saint-Marcel-sur-Richelieu (2007). L'avenir des petites municipalités rurales dans les milieux d'agriculture intensive au Québec. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Saint-Hyacinthe. En ligne. <http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/MEMOIRE/16-51-H-Saint-Marcel_final.pdf>. Consulté le 4 septembre 2011.
- Nassauer, J.I., et R.C. Corry. 2004. «Using normative scenarios in landscape ecology». *Landscape Ecology*, vol. 19, p. 343-356.
- Nassauer, J.I., et P. Opdam. 2008. «Design in science: extending the landscape ecology paradigm». *Landscape Ecology*, vol. 23, p. 633-644.
- Natural England. (2009a). Experiencing Landscapes: capturing the cultural services and experiential qualities of landscape. (No. NECR024). Sheffield.
- (2009b). Green Infrastructure Guidance. Natural England. En ligne.
<<http://naturalengland.etraderstores.com/NaturalEnglandShop/NE176>>. Consulté le 21 septembre 2011.

- Nijnik, M. , A. Nijnik, D. Miller et J. Morrice. 2007. «Multi-functional landscapes in Scotland». In *Europe's Living Landscapes : essays exploring our identity in the countryside*, B. Pedroli, A. van Doorn, G. de Blust, M.L. Paracchini, D. Wascher et F. Bunce, p. pp.105-120. Zeist: KNNV Publishing.
- Nogué, J., L. Puigbert, P. Sala et G. Bretcha. (2010). *Landscape and Public Participation: The Experience of the Landscape Catalogues of Catalonia*. Olot: Landscape Observatory of Catalonia; Directorate General of Citizen Participation, Ministry of Home Affairs, Institutional Relations and Participation, Government of Catalonia.
- OCDE. (1999). *Indicateurs environnementaux pour l'agriculture: Concepts et cadre d'analyse*.
- Oreszczyń, S., et A. Lane. 2000. «The meaning of hedgerows in the English landscape: Different stakeholder perspectives and the implications for future hedge management». *Journal of Environmental Management*, vol. 60, no 1, p. 101-118.
- Paquette, S., et G. Domon. 2003. «Changing ruralities, changing landscapes: exploring social recomposition using a multi-scale approach». *Journal of Rural Studies*, vol. 19, no 4, p. 425-444.
- Paquette, S., P. Poullaouec-Gonidec et G. Domon (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage. Culture communications et condition féminine*, Gouvernement du Québec: 93 p.
- Pearson, L. J., S. Park, B. Harman et S. Heyenga. 2010. «Sustainable land use scenario framework: Framework and outcomes from peri-urban South-East Queensland, Australia». *Landscape and Urban Planning*, vol. 96, no 2, p. 88-97.
- Perrier-Cornet, P. 2002a. *À qui appartient l'espace rural ?* , Édition de l'Aube-Datar, 142 p.
- . 2002b. *Repenser les campagnes*, Éditions de l'Aube-Datar, 280 p.

- Pinto-Correia, T., R. Gustavsson et J. Pirnat. 2006. «Bridging the gap between centrally defined policies and local decisions-Towards more sensitive and creative rural landscape management». *Landscape Ecology*, vol. 21, p. 333-346.
- Pires, A. P. 1997. «Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique». In *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, G. Morin, p. 113-169. Boucherville.
- Pitte, J.-R. 2010. *Le génie des lieux*. Paris: CNRS, 59 p.
- Planchat, C. 2011. «Du paysage aux intentions d'aménagement: usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains». Clermont-Ferrand, Géographie-Aménagement, Université Blaise Pascal, 297 p.
- Robinson, R. A., et W. J. Sutherland. 2002. «Post-war changes in arable farming and biodiversity in Great Britain». *Journal of Applied Ecology*, vol. 39, no 1, p. 157-176.
- Rogge, E., F. Nevens et H. Gulinck. 2007. «Perception of rural landscapes in Flanders: Looking beyond aesthetics». *Landscape and Urban Planning*, vol. 82, no 4, p. 159.
- Ruiz, J. 2009. «Réintroduire la multifonctionnalité des paysages en zone d'intensification agricole : contribution des approches intégrées en écologie du paysage». Montréal, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal.
- Ruiz, J., et G. Domon. 2005a. «Integrating physical and human dynamics in landscape trajectories: exemplified at the Aulnages watershed (Québec, Canada)». In *From landscape research to landscape planning: Aspects of integration education and application*, B. Tress, G. Tress, G. Fry et P. Opdam, p. 67-81. Dordrecht: Springer.
- , 2005b. «Paysages de l'agriculture en mutation». In *Paysage en perspective* Poullaouec-Gonidec P., G. Domon et S. Paquette, p. 47-97. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Ruiz, J., G. Domon, C. Jambon, C. Paquin et L.-P. Rousselle-Brosseau. 2011. *Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le*

- diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains*, Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières, 76 p.
- Ruiz, J., G. Domon, É. Lucas et M.-J. Côté. 2008. «Vers des paysages multifonctionnels en zone d'intensification agricole; une recherche interdisciplinaire au Québec (Canada)». *Revue forestière française*, vol. 50, no 5, p. 589-601.
- Ryan, R. L., D. L. Erickson et R. De Young. 2003. «Farmers' Motivations for Adopting Conservation Practices along Riparian Zones in a Mid-western Agricultural Watershed». *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 46, no 1, p. 19-37.
- Santelmann, M.V., D. White, K. Freemark, J.I. Nassauer, J.M. Eilers, K.B. Vaché, B.J. Danielson, R.C. Corry, M.E. Clark, S. Polasky, R.M. Cruse, J. Sifneos, H. Rustigian, C. Coiner, J. Wu et D. Debinski. 2004. «Assessing alternative futures for agriculture in Iowa, U.S.A.». *Landscape Ecology*, vol. 19, p. 357-374.
- Savoie-Zajc, L. 2007. «Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide?». *Recherches Qualitatives*, vol. Hors série, no 5, p. 99-111.
- Schulte, L. A., M. Rickenbach et L. C. Merrick. 2008. «Ecological and economic benefits of cross-boundary coordination among private forest landowners». *Landscape Ecology*, vol. 23, no 4, p. 481-496.
- Stoate, C., N. D. Boatman, R. J. Borralho, C. R. Carvalho, G. R. Snoo et P. Eden. 2001. «Ecological impacts of arable intensification in Europe». *Journal of Environmental Management*, vol. 63, no 4, p. 337-365.
- Table de concertation sur les paysages- Côte-de-Beaupré; Charlevoix et Charlevoix-Est. 2010. «NotrePanorama.com». En ligne. <<http://www.notrepanorama.com/>>. Consulté le 30 janvier 2012.
- Tress, B., et G. Tress. 2003. «Scenario visualisation for participatory landscape planning - a study from Denmark». *Landscape and Urban Planning*, vol. 64, p. 161-178.

- Tveit, M. S. 2009. «Indicators of visual scale as predictors of landscape preference; a comparison between groups». *Journal of Environmental Management*, vol. 90, no 9, p. 2882-2888.
- UQCN. (2000). Évaluation des bénéfices économiques liés à l'atteinte des objectifs du plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement, recherche documentaire et réflexions. Présenté aux ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Environnement du Québec.
- (2002). La contribution du concept de multifonctionnalité à la poursuite d'objectifs de protection de l'environnement. Présenté aux ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et de l'Environnement du Québec.
- Van de Heijden, K. 1996. *Scenarios: the art of strategic conversation*. New York: John Wiley, 305 p.
- Vouligny, E., G. Domon et J. Ruiz. 2009. «An assessment of ordinary landscapes by an expert and by its residents: Landscape values in areas of intensive agricultural use». *Land Use Policy*, vol. 26, no 4, p. 890-900.
- Walker, B., S. Carpenter, J. Anderies, N. Abel, G. Cumming, M. Janssen, L. Lebel, J. Norberg, G. D. Peterson et R. Pritchard. 2002. «Resilience management in social-ecological systems: a working hypothesis for a participatory approach». *Conservation Ecology*, vol. 6, no 1.
- Waltert, F., T. Schulz et F. Schlapfer. 2011. «The role of landscape amenities in regional development: Evidence from Swiss municipality data». *Land Use Policy*, vol. 28, no 4, p. 748-761.

ANNEXE 1

SYNTHÈSE DES OUTILS PAR TYPE D'AMÉNAGEMENT

Nous faisons ici une synthèse des outils pouvant contribuer à la mise en œuvre des différentes composantes des scénarios d'aménagement multifonctionnel, en faisant ressortir à quel type de mesure ils s'apparentent (réglementaire, incitative, d'accompagnement ou de concertation).

Implantation de haies

Individuellement, un agriculteur peut faire appel au plan d'accompagnement agroenvironnemental (mesure d'accompagnement) et au programme Prime-vert (mesure incitative) pour un projet d'implantation de haies sur son exploitation. Au niveau de l'approche de concertation, il semble possible pour un professionnel de l'aménagement d'instaurer des projets de haies à travers le PDE, le PRDIRT et même éventuellement le PDZA. Le professionnel peut aussi agir en réglementant sur la plantation et l'abattage des arbres à l'échelle de la MRC ou à l'échelle de la municipalité si la MRC ne détient pas de règlement à cet effet s'appliquant au territoire de cette municipalité. Dans le cas d'une réglementation, il faudrait toutefois être très prudent puisque l'obligation d'avoir des haies pourrait être perçue comme une forme de limitation de l'activité agricole et contribuer à rendre l'usage agricole non viable, ce qui ne serait pas acceptable dans l'esprit de la LAU en plus d'être très difficile à faire respecter. Pour cette raison, les approches de concertation au niveau local couplées aux mesures incitatives à l'échelle de l'exploitation semblent avoir le meilleur potentiel pour la mise en œuvre de cet aspect des scénarios d'aménagement multifonctionnels. Toutefois, les mesures réglementaires ont leur place, par exemple comme résultante d'un processus de consultation publique sur un nouvel établissement d'élevage porcin. Le permis de la municipalité peut par exemple être administré à condition qu'il y ait implantations d'écrans brise-odeur.

Maintien des boisés

Les mêmes mécanismes de concertation que ceux évoqués pour les haies sont possibles (PDE, PRDIRT, éventuellement PDZA). Ici, au niveau de l'accompagnement et potentiellement de l'incitation c'est toutefois les agences régionales de mises en valeur de la forêt privée (dépendant du MRNF) ainsi que la Fondation de la faune du Québec qui jouent un rôle. La MRC possède souvent un règlement contrôlant l'abattage des arbres et il peut

parfois exister des incohérences entre les mesures prônées par l'agence régionale et ledit règlement (Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, 2001). Des questions surgissent aussi par rapport à l'efficacité du règlement vu le peu d'effectifs généralement dédié à son application. Éventuellement, à mesure que l'écoconditionnalité s'appliquera à l'ensemble de la réglementation, il se peut que les exploitants voulant retirer les bénéfices des programmes du MAPAQ doivent respecter la législation de la MRC par rapport au maintien des boisés. Toutefois, la question de l'application du règlement se posera toujours. Pour la protection des boisés, il existe aussi la possibilité de décréter une réserve naturelle, mais cet outil risque d'être davantage utilisé à une étape ultérieure d'un processus de valorisation d'un boisé et de façon assez exceptionnelle.

Maintien de la taille des champs et de la diversité des cultures

En zone d'intensification agricole, l'exploitant tend manifestement à agrandir ses champs et à en réduire la diversité des cultures pour produire davantage de maïs et de soya (Ruiz et Domon, 2005b). Les scénarios multifonctionnels supposent l'arrêt de ces tendances. Toutefois, le REA pourrait contribuer à la poursuite d'un de ces phénomènes dans la mesure où pour agrandir son cheptel, une exploitation porcine doit prouver que ses sols en culture peuvent absorber la charge supplémentaire de phosphore y étant associé. On pourrait donc en théorie assister à une conversion des champs de culture pérenne (foin) ou autre vers des cultures plus exigeantes en terme de fertilisation comme celles du maïs et du soya, qui requièrent une charge plus élevée de phosphore. Cette constatation met en lumière les conséquences possibles de l'abandon de la vision territoriale du REA pour privilégier une approche ferme par ferme. Les boisés ayant été la victime de la première version du REA, alors que ceux-ci étaient mis en culture pour recevoir les surplus de lisier, il se peut bien que la seconde victime soit la diversité des cultures.

Quant à la taille des champs, la municipalité pourrait bien interdire le remblai des fossés agricoles, mettant un frein à l'agrandissement des champs, mais encore une fois, il semble que l'approche réglementaire soit vaine, voire improductive si les causes en amont ne sont pas étudiées.

Si tel était le désir d'une collectivité agricole, le maintien de la diversité et de la taille des parcelles pourrait être pris en compte à travers un éventuel PDZA, toutefois il serait étonnant que cet enjeu sorte de lui-même dans les conditions actuelles du soutien à l'agriculture. Si pour rester en affaire les fermes doivent agrandir et réduire la diversité des cultures de leurs champs, ce pourrait être une demande excessive de la part de la société de leur demander de garder à tout prix la taille et la diversité de leurs champs. Il faudra attendre la prochaine politique agricole afin de voir si cette tendance se maintient.

Il existerait une avenue potentiellement prometteuse dans l'acquisition de connaissance par rapport aux avantages et inconvénients de préserver la taille des parcelles et la diversité des cultures en termes de protection phytosanitaire. À cet effet, le programme Prime-vert pourrait être utile et pourrait contribuer à financer un programme de recherche.

Implantation de bandes riveraines modulées

Une première considération va à l'aspect des bandes riveraines. Les scénarios multifonctionnels révèlent que les populations préfèrent les bandes riveraines entretenues et qui préservent les vues sans systématiquement fermer le paysage. Cette vision de la bande riveraine n'est pas en contradiction avec la réglementation en place, mais l'image qui est généralement projetée d'une bande riveraine ressemble davantage à une friche qu'à une haie entretenue.

Quant à la largeur de la bande riveraine, la réglementation est au niveau municipal bien que souvent ce soient les normes minimales imposées par la politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables qui s'appliquent. Il existe un questionnement par rapport à l'application effective de cette réglementation. Cette dernière pourrait en outre éventuellement faire partie de l'écoconditionnalité.

Les mécanismes de concertation (PRDIRT, PDE et éventuellement PDZA) pourraient tous en théorie soutenir la réalisation de projets locaux où des bandes riveraines seraient aménagées. Le programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau agricoles est un autre exemple qui offre un accompagnement pour la réalisation de projet.

Ferme par ferme, il y a aussi le PAA qui offre de l'accompagnement et le programme Prime-vert qui défraie 90 % des coûts d'implantation d'une bande riveraine.

Aspect des bâtiments agricoles

À l'heure actuelle, au niveau de la concertation, il n'existe pas de structure officielle à travers laquelle on pourrait considérer des aménagements strictement paysagers comme l'aspect des bâtiments agricoles. Toutefois, comme pour le maintien de la diversité et de la taille des parcelles, on peut penser que le PDZA ait éventuellement un rôle à jouer. Certains acteurs souhaitent que le PRDIRT s'attarde au paysage, mais cela reste encore incertain, la première version remise en décembre 2010 n'ayant pas encore de chapitre à l'effet des paysages. La désignation de paysages culturels patrimoniaux offre aussi un bon potentiel pour une prise en compte très ponctuelle de la valeur de certaines vues.

Pour l'instant, les mesures disponibles sont strictement réglementaires. Une municipalité peut dicter de façon normative l'aspect extérieur des nouveaux bâtiments à travers son règlement de zonage ou bien opter pour un outil plus souple, le PIIA, où chaque projet est évalué indépendamment selon des critères qualitatifs. Pour la question des bâtiments qui sont à l'abandon, les municipalités peuvent se doter d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Quant à la MRC, elle peut produire un RCI, mais seulement par rapport aux normes d'implantation des nouveaux bâtiments (dimensions et volume). Aucune mesure incitative n'a été répertoriée.

ANNEXE 2

DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Document de discussion A – Aménagements agroenvironnementaux

Plaine de Saint-Esprit



Scénario actuel



Scénario tendanciel



Scénario d'aménagements multifonctionnels

Monticules de Saint-Jacques



Scénario actuel



Scénario tendanciel



Scénario d'aménagements multifonctionnels

Trois caractéristiques des scénarios d'aménagements multifonctionnels

Les bandes riveraines

- Elles préservent en partie la vue sur le boisé en arrière plan (Plaine de Saint-Esprit, arrière plan)
- Elles peuvent border un fossé (1m fauché régulièrement) (Plaine de Saint-Esprit, à gauche)
- Elles prennent parfois la forme de haie plantée donnant un aspect plus entretenu au paysage (Monticules de St-Jacques)

Les haies

- Elles sont plantées perpendiculairement à la route pour ne pas bloquer la vue sur les boisés (Plaine de Saint-Esprit)
- Elles ne bloquent pas complètement la vue sur les bâtiments (Monticules de St-Jacques)

Les boisés en arrière plan sont maintenus

Document de discussion B : Aménagements additionnels

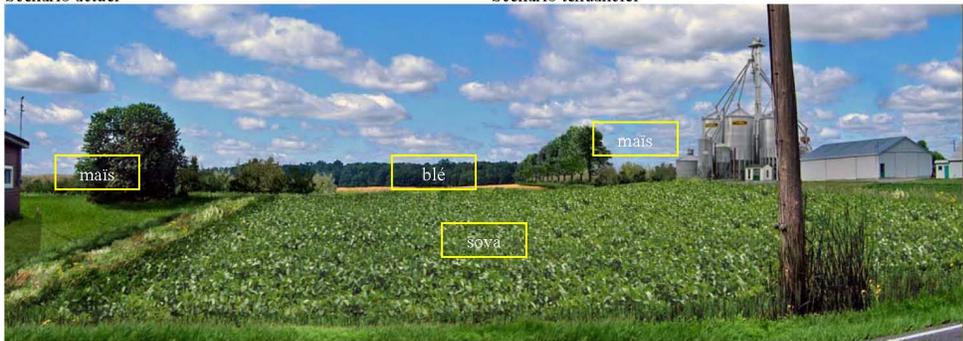
Plaine de Saint-Esprit



Scénario actuel



Scénario tendanciel



Scénario d'aménagements multifonctionnels

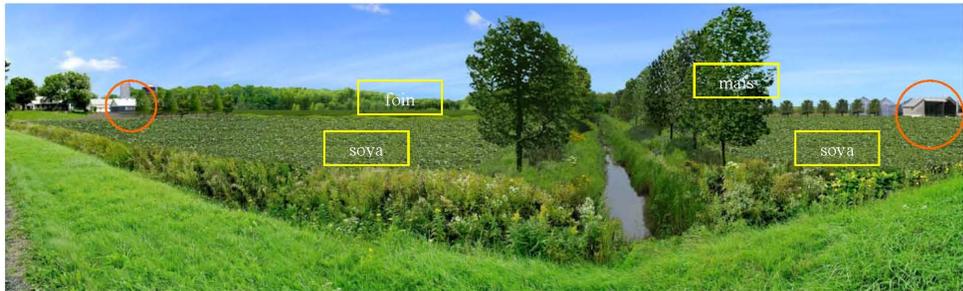
Monticules de Saint-Jacques



Scénario actuel



Scénario tendanciel



Scénario d'aménagements multifonctionnel

Trois caractéristiques des scénarios d'aménagements multifonctionnels

Maintien de la taille actuelle des champs et de la diversité des cultures

Disposition des cultures pour garantir des vues ouvertes (soya plutôt que maïs en bord de route)

Bâti agricole

- Permettant un contact visuel avec les animaux (Monticule de St-Jacques, à gauche)
- Fait de matériaux plus traditionnels (bois plutôt que tôle) (Monticules de St-Jacques, à droite)

A : Aménagement agroenvironnementaux

Date _____

Participant # _____

- a. Avec quels outils du tableau suivants êtes-vous professionnellement familier? Cochez la colonne « usage » pour ceux que vous utilisez ou avec lesquels vous êtes en contact dans le cadre de votre travail.

| Outil | Origine | Usage |
|--|---------------------|-------|
| Plan d'accompagnement agroenvironnemental | MAPAQ | |
| Prime-vert | MAPAQ | |
| Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau agricoles | FFQ - UPA | |
| Politiques de protection des rives, du littoral et des plaines inondables | MDDEP | |
| Écoconditionnalité | MAPAQ | |
| Contrôle des activités agricoles par une municipalité à travers son plan d'urbanisme | Municipalité | |
| Schéma d'aménagement et de développement et document complémentaire | MRC | |
| Plan directeur de l'eau | OBV | |
| Règlement sur la plantation et l'abattage des arbres | MRC ou municipalité | |
| Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire | CRRNT | |
| Loi sur la conservation du patrimoine naturel | MDDEP | |
| Programme Forêt-Faune | MRNF | |
| Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées | MRNF | |

- b. Selon votre expérience, quels outils (pas nécessairement énumérés dans la liste ci-haut) auraient le meilleur potentiel pour favoriser l'implantation ou le maintien des aménagements suivants tel qu'ils sont présentés dans les scénarios multifonctionnels?

Bandes riveraines

Haies

Boisés

c. Quels sont les blocages au plan des pratiques et des outils existants qui rendraient difficile l'implantation ou le maintien de ces aménagements tel que proposée dans les scénarios?

d. Quelles pourraient être les pistes de solution?

B- Autres aménagements

Date _____

Participant # _____

- a. Avec quels outils du tableau suivants êtes-vous professionnellement familier? Cochez la colonne « usage » pour ceux que vous utilisez ou avec lesquels vous êtes en contact dans le cadre de votre travail.

| Outil | Origine | Usage |
|--|--------------|-------|
| Prime-vert | MAPAQ | |
| Plan d'implantation et d'intégration architecturale | Municipalité | |
| Contrôle des activités agricoles par une municipalité à travers son plan d'urbanisme | Municipalité | |
| Schéma d'aménagement et de développement et document complémentaire | MRC | |
| Règlement de contrôle intérimaire pour la zone agricole | MRC | |
| Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire | CRRNT | |

- b. Selon votre expérience, quels outils (pas nécessairement énumérés dans la liste ci-haut) auraient le meilleur potentiel pour favoriser l'implantation ou le maintien des aménagements suivants tel qu'ils sont présentés dans les scénarios multifonctionnels?

Maintien de la taille actuelle des champs et de la diversité des cultures

Disposition des cultures pour garantir des vues ouvertes

Bâti agricole

c. Quels sont les blocages au plan des pratiques et des outils existants qui rendraient difficile l'implantation ou le maintien de ces aménagements tel que proposée dans les scénarios?

d. Quelles pourraient être les pistes de solution?

ANNEXE 3

TABLEAUX SERVANT DE SUPPORT AUX DISCUSSIONS

Tableau aménagements agroenvironnementaux

| | Outils | Blocages | Solutions |
|-------------------|--------|----------|-----------|
| Bandes riveraines | | | |
| Haies | | | |
| Boisés | | | |

Tableau aménagement additionnels

| | Outils | Blocages | Solutions |
|-------------------------|--------|----------|-----------|
| Taille/diversité champs | | | |
| Disposition cultures | | | |
| Bâti agricole | | | |

ANNEXE 4

FICHE SYNTHÈSE DES GROUPES DE DISCUSSION

| | |
|---------------|---------------|
| Lieu : | Date : |
|---------------|---------------|

Thèmes les plus frappants des discussions :

Quelles nouvelles hypothèses, spéculation, intuitions ces discussions ont-elles suggérées?

Niveau interprétatif :

Niveau conceptuel :

Questions à envisager pour le prochain groupe :

Nouveaux codes à développer :

Inquiétudes quant à la méthodologie et au parcours de questions :

ANNEXE 5

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de la recherche : Vers des scénarios d'aménagements multifonctionnels en zone d'intensification agricole : portée et limites des politiques et pratiques québécoises

Chercheur : Claude Paquin, Candidate à la maîtrise en aménagement, Faculté de l'aménagement

Directeur de recherche : Gérald Domon, Professeur titulaire, Architecture du paysage - Faculté de l'aménagement.

Codirection : Julie Ruiz, Professeure, Géographie – Université du Québec à Trois-Rivières

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Cette recherche tente d'établir le degré possible d'opérationnalisation de scénarios d'aménagement multifonctionnel, et ce, en fonction des politiques et pratiques québécoises en matière d'aménagement en zone d'intensification agricole. Ces scénarios sont le fruit de quatre ans de recherche universitaire et ministérielle au sein du projet «Élaboration d'un modèle d'aménagement multifonctionnel des paysages en zone d'intensification agricole» dans le bassin versant de la rivière L'Assomption.

De manière ultime, les résultats des analyses effectuées permettront non seulement de mesurer les possibilités de mise en application des scénarios considérés, mais également d'identifier les conditions nécessaires et les mesures concrètes permettant de répondre à celles-ci. Un exemple serait la mise en lumière de synergies potentielles entre différents acteurs de l'aménagement et de la gestion du territoire.

2. Participation à la recherche

La participation à cette recherche consiste à prendre part à un groupe de discussion rassemblant des acteurs régionaux de l'aménagement. Cette rencontre aura une durée approximative de 2h30 et se tiendra le 20 janvier 2011 à 14h, aux bureaux de la MRC de _____. Des scénarios vous seront présentés sous la forme de photo-simulation. Une présentation vous informera des résultats des recherches ayant mené à ces scénarios. Les discussions porteront entre autres sur l'expérience professionnelle de chacun des divers politiques, programmes et pratiques relatifs à l'aménagement en zone rurales. On vous demandera d'identifier les outils ayant le plus de potentiel pour la mise en œuvre des scénarios et vous serez appelé à identifier les obstacles et les opportunités liés à cette mise en œuvre. La rencontre sera enregistrée, puis transcrite.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Les discussions de groupes seront transcrites et les enregistrements effacés. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seul le chercheur principal et/ou la personne mandatée à cet effet auront la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront conservés dans un bureau

fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date, le temps nécessaire à leur utilisation.

4. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous ne courez pas de risques ou d'inconvénients particuliers et vous pourrez contribuer à l'avancement des connaissances sur les pratiques d'aménagement en zone rurale au Québec.

5. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps sur simple avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec le chercheur, au numéro de téléphone indiqué ci-dessous. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité s'il y a lieu

Les participants ne recevront aucune indemnité.

7. Diffusion des résultats

Un rapport sera transmis aux participants décrivant les conclusions générales de cette recherche au cours de la prochaine année, lorsque les analyses auront été effectuées.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans aucun préjudice, sur simple avis verbal et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____
Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur
(ou de son représentant) : _____ Date : _____
Nom : _____ Paquin Prénom : _____ Claude

Pour toute question relative à la recherche ou pour vous retirer du projet, vous pouvez communiquer avec Claude Paquin (étudiante), au numéro de téléphone : [REDACTED] ou à l'adresse courriel : [REDACTED]

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel suivante: ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis au participant

ANNEXE 6

FICHES PAR OUTIL